

4. – Le couronnement

Le concile, la guerre, la pourpre (1869-1880)

Le concile du Vatican (1869-1870)

♦ Synode diocésain de juillet 1869 : l'enjeu du prochain concile

Les journaux et l'opinion s'agitent pour connaître les questions que traitera le concile convoqué pour le 8 décembre 1869. Mgr Pie garde le silence. Il craint moins « les difficultés qui viendront du camp de l'autorité [les États] que celles qui viendront du camp de la liberté [les catholiques libéraux] ».

A ses prêtres réunis en synode diocésain, il dit l'enjeu du concile :

La grande œuvre, l'œuvre principale du prochain concile œcuménique, c'est celle qui opposera une barrière doctrinale à l'erreur dominante, par conséquent au mal dominant de ce siècle. Cette erreur, ce mal, c'est la rupture des peuples avec le christianisme, c'est la sécularisation de tout l'ordre social, en un mot, c'est *le naturalisme politique*. [...]

Car, remarquez-le bien, Messieurs, ce qui est en litige, c'est l'essence même de la religion, c'est la divinité du christianisme et de Jésus-Christ lui-même.

Dire que Jésus-Christ est le Dieu des individus et des familles, et n'est pas le Dieu des peuples et des sociétés, c'est dire qu'il n'est pas Dieu. Dire que le christianisme est la loi de l'homme individuel, et n'est pas la loi de l'homme collectif, c'est dire que le christianisme n'est pas divin. Dire que l'Église est juge de la morale privée et domestique, et qu'elle n'a rien à voir à la morale publique et politique, c'est dire que l'Église n'est pas divine. Dire qu'il y a deux ordres de doctrine, deux ordres de morale, l'un qui relève de la religion, l'autre qui relève seulement de l'État, du prince ou du peuple : c'est enseigner le dualisme manichéen. Somme toute, le naturalisme politique n'est rien moins que l'apostasie, s'il n'est même l'athéisme. [ŒE, t. 6, p. 433-434.]

♦ 8 septembre 1869 : couronnement de Notre-Dame du Sacré-Cœur à Issoudun

Devant 30 000 personnes, Mgr Pie commente le texte de saint Matthieu : « Et entrant dans la maison, ils trouvèrent l'enfant avec Marie sa mère ». L'évêque donne ce jour-là l'un de ses plus beaux sermons sur Notre-Dame :

Chrétiens mes frères, savez-vous pourquoi vous faites si peu de progrès dans la connaissance de Jésus ? savez-vous pourquoi, depuis de longues années peut-être, vous le cherchez en vain ? savez-vous pourquoi la lumière de Jésus vous fuit ? C'est que vous ne frappez pas à la porte d'où la lumière s'est levée sur le monde : *Porta ex qua mundo lux est orta*. Vous cherchez l'enfant *sans la mère*, vous ne le trouverez pas. [ŒE, t. 6, p. 449.]

◆ **Septembre-décembre 1869 : agitation des anti-infaillibilistes**

Montalembert, le père Gratry, Mgr Dupanloup craignent une déclaration dogmatique sur l'infaillibilité pontificale, qu'ils jugent inopportune et dangereuse, susceptible d'engendrer des abus d'autorité. Pourtant, dans le passé, ces mêmes catholiques s'étaient montrés les propagateurs de l'infaillibilité et des doctrines ultramontaines. Que s'est-il passé pour qu'il modifient ainsi leur conduite ? Il y a que le pape infaillible a publié, en 1864, *Quanta cura* et le *Syllabus*. Les catholiques libéraux ne veulent pas fortifier encore, en la proclamant infaillible, une autorité qui contrarie leurs vues et qu'ils trouvent peu ouverte aux principes de la société moderne.

En septembre, Mgr Maret (doyen de la Sorbonne) publie *Du Concile général et de la paix religieuse*, professant la thèse que l'infaillibilité pontificale est subordonnée à l'assentiment des évêques. Dom Guéranger le réfute dans sa *Monarchie pontificale*. Le 29 septembre, Mgr Pie parlant à tous ses prêtres s'élève contre l'écrit de Mgr Maret et cette prétendue nécessité de subordonner les décisions doctrinales des papes à l'assentiment au moins silencieux de l'épiscopat.

En novembre (Mgr Pie est déjà à Rome), Mgr Dupanloup publie deux brochures polémiques : *Observations sur l'infaillibilité* et *Avertissement* à M. Louis Veillot. Mais cette opposition partisane finit par discréditer la cause anti-infaillibiliste elle-même ; elle fait comprendre à beaucoup l'opportunité et l'urgence d'une définition sur ce point.

◆ **Le 26 octobre 1869 : départ de Mgr Pie pour le concile**

◆ **8 décembre 1869 : ouverture solennelle du concile du Vatican**

Le 14 décembre, on procède aux élections des commissions conciliaires. Mgr Pie est nommé second de la commission de la doctrine et de la foi.

◆ **14 janvier 1870 : sermon sur saint Hilaire à Saint-André della Valle**

Invité à prononcer le sermon du 14 janvier à Saint-André della Valle, Mgr Pie fait un éloge de saint Hilaire en rapport avec le concile :

Croyez-moi, l'esprit humain n'a ni intérêt, ni avantage, ni honneur à se mouvoir sans fin entre le vrai et le faux, à passer alternativement et indifféremment des zones obscures aux zones lumineuses. [...] Je le répète : toutes les fois qu'une doctrine est placée hors des tâtonnements, hors des chances incertaines du doute : *extra dubitationis aleam*, c'est une conquête et c'est un bienfait pour la terre. [...]

Notre siècle est *fatigué d'expédients, fatigué de transactions et de compromis*. Il a ce mérite d'aller volontiers jusqu'au fond et à la dernière limite des choses. Trop de diplomatie dans le maniement de la vérité n'honore et ne grandit point notre caractère à ses yeux. La sincérité nous sert mieux dans son esprit que l'habileté. Un de nos adversaires vient de le reconnaître loyalement : l'affaire des ministres de la vérité est de déclarer ce qui est vrai. C'est la traduction exacte de

notre saint docteur [Hilaire] : *Ministros veritatis decet vera proferre*. D'ailleurs, après qu'on a essayé de tout, l'heure ne serait-elle donc pas venue d'essayer enfin de la vérité chrétienne ? [CEE, t. 6, p. 575-576.]

♦ Mandement de carême 1870 sur le Concile

Devant l'agitation croissante orchestrée par la presse au sujet de l'infaillibilité et les ravages exercés jusque dans son diocèse par les objections de ce gallicanisme renaissant, Mgr Pie rédige son mandement de carême 1870 depuis Rome : il s'en prend sévèrement aux agitateurs et conforte ses fidèles, leur demandant de se défier des « esprits entreprenants et passionnés qui rêvent d'endoctriner l'Église, de la redresser, de se faire ses inspirateurs, ses conseillers, ses sauveurs... », comme fit Oza qui voulut redresser le char de l'arche parce que quelques-uns des bœufs regimbaient et la faisaient pencher. L'arche sainte est la figure de l'Église, dit-il : « le char ne peut verser ; si l'arche semble pencher, c'est pour éprouver votre foi, c'est pour exciter votre amour et votre prière ». Par cet épisode, Dieu a usé d'un exemple terrible et solennel pour enseigner qu'il n'appartient pas à des publicistes particuliers de vouloir redresser l'Église. [voir CEE, t. 6, p. 581-583.]

♦ Part éminente de Mgr Pie dans l'œuvre du concile

Mgr Pie fournit un travail de premier plan comme rédacteur et rapporteur de la constitution *Dei Filius*. Le chapitre 4 sur *foi et raison* lui est particulièrement redevable. Le 12 avril 1870, il est le rapporteur du texte de l'ensemble de la constitution devant la congrégation générale.

La constitution *Dei Filius* est finalement adoptée à l'unanimité le 24 avril. Le même jour, plusieurs Pères présentent au pape un *postulatum* pour une prompt introduction de la question de l'infaillibilité devenue nécessaire.

Le 13 mai, Mgr Pie est chargé de présenter le schéma sur l'infaillibilité à la congrégation générale. Il achève son rapport par une comparaison empruntée à saint Léon :

Trop de fois, dans ces derniers temps, on nous a reproché de vouloir faire je ne sais quelle infaillibilité séparée, qui ne serait autre chose que la séparation de la tête de l'Église d'avec le tronc qui la porte. Je viens, au nom de notre dignité commune, vous conjurer, mes Pères, qu'on ne parle plus ainsi. Loin de nous cette gratuite, fantastique et injurieuse image d'une tête séparée de son corps ! Cette décollation de Pierre n'est pas plus conforme à la doctrine ecclésiastique qu'à l'histoire de sa vie. Ce n'est pas de ce supplice que mourut Pierre, lui qui, dans tous les siècles, devait être la tête de l'Église du Dieu vivant. Non, Pères Révérendissimes, on ne trouvera pas de séparation dans celui qui, un jour, à la fin des temps, se lèvera de cette catacombe vaticane, où, comme dit notre Hilaire, « il est couché et porte la construction de toute l'Église », et, soulevant tous les membres du corps mystique du Christ attachés à son cou puissant et nerveux, montera les incorporer à leur tête divine, en les faisant entrer dans l'éternité. [Mgr BAUNARD, t. 2, p. 403.]

Mgr Mermillod le félicite : « Vous avez dissipé les brouillards gallicano-tudesques... Permettez que l'humble successeur de saint François de Sales que vous aimez un peu, vous répète ces mots de l'évêque de Genève à son ami l'évêque de Saluces : *Tu sal et lux es* ». De son côté, Mgr de Ségur lui écrit : « Pie IX avait dit à Marie : *Vous êtes Immaculée* ; Marie va répondre au pape : *Vous êtes infaillible*. »

Malgré les pressions tenaces de la minorité et les menaces de guerre, la constitution *Pastor æternus* sur l'infailibilité pontificale est finalement votée et proclamée le 18 juillet, à l'unanimité des Pères présents moins deux voix (la plupart des opposants se sont abstenus de venir à la séance).

Le 19 juillet, commence la guerre franco-prussienne. Le concile est interrompu et ses travaux indéfiniment ajournés.

◆ Fin juillet 1870 : retour à Poitiers

Rentré à Poitiers le 24 juillet, Mgr Pie est accueilli triomphalement par ses prêtres et son peuple. Après un *Te Deum* solennel dans la cathédrale pavoisée, il rejoint le palais épiscopal ; au centre de la cour une pyramide porte une statue de saint Pierre, avec cette inscription empruntée à saint Jérôme : « *Ecclesia Pictavorum Hilarium de prælio revertentem amplexa est*, l'Église de Poitiers reçoit dans ses bras Hilaire revenant du combat ».

La guerre (1870-1871)

◆ Juillet-septembre 1870 : la guerre et la chute de l'Empire

– 28 juillet 1870 : lettre pastorale ordonnant des prières publiques à l'occasion de la guerre et des quêtes à l'intention des blessés.

Mgr Pie met les bâtiments et le mobilier du grand et du petit séminaire à la disposition des blessés ; il organise une antenne locale du Comité catholique de secours présidé à Paris par Mgr de Ségur ; il encourage ses prêtres à servir comme aumôniers aux armées ; il accueille et visite personnellement les blessés qui affluent. Jamais Mgr Pie ne s'est montré plus qu'en ces jours le père de son peuple.

– 2 septembre : défaite de Sedan. L'empereur est fait prisonnier. Les députés de Paris proclament la République le 4 septembre.

Mgr Pie est sollicité par le comité du Morbihan pour être candidat en vue des élections à venir. Il refuse.

– 20 septembre : Après un combat soutenu contre une armée de 70 000 soldats par une poignée de zouaves, à la *Porta Pia*, Rome est envahie par les Piémontais. Pie IX annonce la suspension du concile œcuménique.

La voilà donc parvenue à son exécution totale, cette entreprise satanique dont vous avez suivi avec nous toutes les phases, les temps d'arrêt, les reprises, et en-

fin la consommation dernière ! Dieu nous a fait cette grâce d'en avoir découvert et signalé les premières manœuvres, d'en avoir démêlé et dévoilé toutes les trames non moins ignobles que perverses. Le coupable ministre [Cavour] à qui revient la principale responsabilité d'avoir entraîné son maître et son pays dans cette voie, a été appelé depuis longtemps déjà, et beaucoup de ses agents après lui, à rendre compte au tribunal du Juge suprême, qui n'est autre que ce Jésus dont ils ont poursuivi et dépouillé le représentant terrestre. Le complice et l'auxiliaire que l'homme d'État italien a pu si facilement enlacer dans ses filets, le monarque français [Napoléon III] sans lequel rien n'était possible et qui pouvait tout empêcher, nous l'avons vu, après une foule d'actes contradictoires suivis de solennelles promesses, nous l'avons vu, par un dernier ordre qu'aucune nécessité réelle ne réclamait [le retrait des troupes françaises de Rome], lancer comme le trait du Parthe à sa victime à l'heure où lui-même, le premier, allait descendre pour toujours de son trône et devenir le prisonnier de son vainqueur. [Lettre pastorale du 31 octobre 1870 ; *ŒE*, t. 7, p. 9-10.]

– 16 octobre : Mgr Pie demande à son diocèse le renouvellement de la consécration au Sacré-Cœur, aux intentions de la France.

Mes frères, je vous l'ai dit plus d'une fois, et je vous le redirai bientôt : le crime du monde moderne, le crime qui nous attire de si cruels châtiments, n'est ni le crime privé, ni le crime domestique : *c'est le crime public, le crime social, le crime national*. Élevons donc nos bras, élevons nos voix, élevons nos cœurs vers le Cœur de Jésus, pour lui faire notre consécration personnelle, domestique, nationale. Promettons-lui de travailler à sa gloire, et de le faire régner non seulement dans notre conscience, non seulement dans notre maison, mais, chacun selon nos forces, dans la société publique à laquelle nous appartenons, dans la France qui ne serait plus la France le jour où elle ne serait plus la nation chrétienne par excellence. [*ŒE*, t. 6, p. 615.]

– Le colonel de Charette obtient du gouvernement de la Défense nationale la création d'un corps auxiliaire regroupant sous son commandement les anciens zouaves pontificaux, sous le nom de *Légion des Volontaires de l'Ouest*. Aussitôt, « l'évêque des zouaves », comme on appelle Mgr Pie, se met au service de cette troupe d'élite, travaille à son recrutement et à son entretien et met à sa disposition sa ville épiscopale et son palais.

– Les sermons du 25 novembre (21^e anniversaire de son sacre), du 8 décembre et de Noël 1870 insistent sur la cause profonde des catastrophes présentes : c'est l'infidélité de la France à sa mission divine.

Serons-nous d'injustes accusateurs de notre temps, si nous disons qu'il a été peint au vif, rendu au naturel, par ces deux coups de crayon : *Unus aedificans, et unus destruens ; unus orans, et unus maledicens ?* [Si 34, 28-29]. Faire et défaire, dire bien et dire mal, bâtir d'une main et renverser de l'autre, prier par la bouche de celui-ci et blasphémer par la bouche de celui-là : n'est-ce pas le spectacle auquel nous assistons journallement ? n'est-ce pas le chaos informe, le

pêle-mêle ténébreux dans lequel nous nous traînons et nous nous débattons, sans pouvoir jusqu'ici arriver à la lumière, à l'ordre, à la délivrance ? [Homélie du 8 décembre, *ŒE*, t. 7, p. 62.]

– A la fin de l'année 1870, le théâtre de la guerre se rapproche de Poitiers. Le nombre des blessés et des réfugiés augmente sans cesse. Mgr Pie se fait tout à tous et multiplie les lettres circulaires pour réclamer des prières et de l'aide (5 et 14 décembre ; 3 et 14 janvier 1871).

♦ L'initiative du vœu national au Sacré-Cœur

Un jour de janvier 1871, au plus fort de la guerre, un saint laïc poitevin, Alexandre Legentil, communique à l'évêque de Poitiers sa pensée d'un vœu national au Sacré-Cœur. L'idée d'élever un sanctuaire au Sacré-Cœur en signe de repentir enthousiasme Mgr Pie, qui bénit chaleureusement le projet. La construction de la basilique de Montmartre, née à Poitiers, sera déclarée d'utilité publique par l'Assemblée nationale en 1873.

Après la capitulation de Paris, Mgr de Ségur supplie l'évêque de Poitiers de parler pour relever les courages abattus. C'est l'objet du mandement de carême de 1871 :

♦ Carême 1871 : mandement sur les malheurs de la France

Rien n'est perdu si, comprenant la cause d'une ruine dont la soudaineté et l'étendue tiennent du prodige, nous avons hâte de recourir au principe efficace de la régénération. La France a reçu d'en haut une mission à laquelle elle ne peut se soustraire sans renoncer à sa propre existence elle est condamnée à n'être rien, si elle n'est pas la première des nations catholiques. Mais aussi, quelque profondes qu'aient été ses chutes, il ne tient qu'à elle d'être bientôt remplacée à la tête du monde. Fille aînée de l'Église, le premier rang lui est promptement rendu dès qu'elle rentre dans la voie que lui a tracée la main « qui dirige les nations sur la terre ».

L'évêque explique que la source de tous les maux de la société moderne est l'athéisme des institutions :

Le principe posé à la base de tout le moderne édifice social, ç'a été l'athéisme de la loi et des institutions. Qu'on le déguise sous les noms d'abstention, de neutralité, d'incompétence, ou même d'égalité ; qu'on aille jusqu'à le contredire par quelques dispositions législatives de détail ou par des actes accidentels et secondaires : le principe d'émancipation de la société humaine par rapport à l'ordre religieux reste au fond des choses, il est l'essence de ce qu'on appelle les temps nouveaux.

Que faire en ces circonstances ?

Le premier devoir de chacun de nous, c'est de revenir pour sa part à la profession et à la pratique totale de sa foi religieuse. Nous le devons à Dieu, que nous

avons trop longtemps négligé et offensé. Nous le devons à notre âme, qui sera jugée selon ses œuvres, et qui deviendrait plus inexcusable si elle abusait des lumières et des grâces attachées à l'adversité. Nous le devons à notre pays : car, selon la pensée souvent exprimée par saint Augustin, un citoyen est le commencement d'une cité ; et *ce qu'un seul chrétien, conséquent avec sa foi, peut pour le bien de sa patrie, est incalculable.* [CEE, t. 7, p. 94, 100 et 105.]

Mais cela ne suffit pas : seul un pouvoir chrétien pourra relever la France. La forme peut en différer, mais l'essentiel est que Dieu règne et qu'on « sache que le Très-Haut domine par-dessus la royauté des hommes : *Et scias quod dominetur Excelsus super regnum hominum* [Dn 4, 23]. »

♦ 4 mars 1871 : mandement sur *saint Joseph*

Pie IX ayant déclaré saint Joseph patron de l'Église universelle, Mgr Pie publie une instruction sur l'histoire du culte de saint Joseph et la doctrine qui le fonde, car, dit-il, « toute dévotion éclairée doit marcher de pair avec la doctrine, et l'accroissement de la piété est inséparable d'un accroissement de lumière ». Les habiles du monde, dit-il, pourront sourire d'un acte à leurs yeux disproportionné avec les effets que l'Église en attend et qu'ils ne leur est pas donné de comprendre. « Quant à nous, [...] nous savons que Nazareth fut le berceau et le germe de l'Église, et nous croyons que celui qui eut charge de subvenir à toutes les nécessités de cette maison divine, est demeuré l'intendant même temporel de la grande famille chrétienne. » [CEE, t. 7, p. 113-133.]

♦ 18 mars 1871 : lettre pastorale sur *la paix conclue avec la Prusse*

Le traité de paix signé à Versailles le 26 février a été ratifié par l'Assemblée nationale le 1^{er} mars. Mgr Pie ne se résigne pas à subir en secret la honte des procédés dont la Prusse vient d'user. Fidèle à son habitude, il recourt à la sainte Écriture pour analyser la situation présente à la lumière de la foi :

Par suite de l'unification [italienne] qui ne s'était faite qu'en absorbant de petits États inoffensifs et prospères, qu'en dépouillant la veuve et l'orphelin [...], enfin qu'en usurpant le domaine sacré et séculaire du père commun de tous les chrétiens ; par suite, dis-je, de cette unification à jamais exécrationnable, la France s'est agrandie de deux provinces, du duché de Savoie et du comté de Nice. Or, voici que l'unification allemande, dont la précédente a été le prélude et la cause génératrice, nous coûte la perte de deux autres provinces, et de quelles provinces : l'Alsace et la Lorraine ! C'est ainsi que l'entrevue de Plombières et celle de Biarritz ont produit pour nous des résultats contraires, mais dont l'un est le châtement et l'expiation de l'autre : la main du comte de Bismark s'est chargée de reprendre, et par delà, le don du comte de Cavour. [...]

Patience : les heureux d'aujourd'hui auront leur tour. Que l'Italie, parvenue au terme de son entreprise, n'oublie pas ces paroles de l'Esprit-Saint : « Édifier

sa maison avec les matériaux d'autrui, c'est extraire ses pierres par un temps de gelée et bâtir en hiver : *Qui ædificat domum suam impendiis alienis, quasi qui colligit lapides suas in hieme* ». L'unification dans le mal qui est ce que l'Écriture appelle *la synagogue des malfaisants*, « c'est un amas d'étoupes, dont la destinée finale est d'être consumées par le feu : *Stuppa collecta, synagoga peccantium ; et consummatio illorum flamma ignis* » [Si 21, 10]. Et quant à la Prusse, si fière de son exploit, qu'elle veuille écouter Isaïe : « Malheur à Assur : il a été ma verge et le bâton de ma colère ; j'ai fait de lui l'instrument de mon indignation. Mais le rôle du fouet est-il donc un si beau sujet d'orgueil, et le bâton a-t-il lieu de se glorifier, comme s'il était autre chose que du bois » [Is 10, 5. 15] qu'on jette au feu ou qu'on brise quand on n'en a plus que faire ? [ŒE, t. 7, p. 141-142.]

◆ Mai 1871 : la Commune de Paris

C'est au cours d'une tournée de confirmation que Mgr Pie apprend l'assassinat de l'archevêque de Paris et des otages de la Commune. De retour à Poitiers, il écrit un mandement sur « cette Jérusalem qui tue ses prêtres et ses prophètes ». Mgr Darboy ne pouvait certes pas être glorifié dans tous ses actes, mais la faux sanglante a tout émondé, dit-il : « Le Père céleste, avec sa faux sanglante, a tout purgé : *Si quid fuerat emendandum, purgavit Pater falce passionis* » (saint Augustin, *Lettres* 93 et 108).

◆ 13-19 juillet 1871, retraite ecclésiastique : la 4^e synodale sur *Dei Filius*

La retraite ecclésiastique ramène Mgr Pie au milieu de ses prêtres. Plusieurs entretiens sont consacrés à l'instruction synodale sur la constitution *Dei Filius* du concile Vatican I. (Voir les extraits dans ce numéro, p. 185.)

Le 19 juillet, il parle de la nouvelle Assemblée, de ses bonnes intentions et surtout de son impuissance :

Elle est impuissante, parce qu'elle n'a pas d'hommes ; et elle n'a pas d'hommes parce que chez elle la première vérité, celle qui commande de mettre Dieu à la tête de l'œuvre, est renversée à terre et mise sous les pieds : *Et vidit quia non est vir, quia corruit in platea veritas*. [...] Ce Parlement ne fera rien, rien ! Rien de décisif, rien de concluant, d'opportun et de durable. La base manque ; *omnes declinaverunt, inutiles facti sunt*. [Cité par Mgr BAUNARD d'après le manuscrit de Mgr Pie, t. 2, p. 453-454.]

Et, à l'appui de ses dires, l'évêque cite les paroles que Pie IX adressait, le 19 juin, à la députation française venue lui apporter ses hommages : « Ce qui est la grande affliction de votre pays, et ce qui l'empêche de mériter les bénédictions de Dieu, c'est le mélange des principes, et ce libéralisme catholique dont le jeu de bascule n'aboutirait qu'à détruire la religion. »

◆ **9 août : refus du siège archiépiscopal de Tours**

A Thiers qui le propose pour ce siège, Mgr Pie répond avec humour : « *Uxorem duxi, habe me excusatum.* »

◆ **Retraite auprès des martyrs de la commune**

Le 30 septembre 1871, Mgr Pie part faire une retraite chez les pères jésuites, rue de Sèvres, à Paris, sur la tombe des religieux martyrs de la Commune. Il recueille leurs paroles pour sa méditation et sa consolation, et fait sa préparation à la mort.

◆ **2 décembre 1871 : 1^{er} anniversaire de la bataille de Loigny**

Invité par le colonel de Charette et le général de Sonis, Mgr Pie se rend à Loigny pour prononcer l'oraison funèbre des soldats du corps des *Volontaires de l'Ouest* tombés au champ d'honneur alors qu'ils progressaient derrière la bannière du Sacré-Cœur : « Être tombé sous les plis de la bannière du Cœur de Jésus, c'est avoir acquis le privilège du disciple bien-aimé. Ayant célébré avec Jésus la dernière cène, les voyez-vous qui reposent leur tête sur le Cœur du divin maître ? »

◆ **Mandement de carême 1872 sur l'opposition faite au prêtre**

C'est la réponse de l'évêque au cri de haine contre le « cléricisme » :

C'est Dieu qu'on vise en nous ; c'est sa foi, c'est sa loi. On ne nous repousse pas comme hommes, on nous repousse comme prêtres et comme ministres de Dieu. [Mgr BAUNARD, t. 2, p. 480.]

◆ **Août 1872 : congrès de L'Union des Associations Catholiques Ouvrières**

Cette *Union*, qui fédère les *Cercles catholiques d'ouvriers*, a choisi la ville de Poitiers pour tenir son deuxième congrès sous l'égide d'Albert de Mun et de Mgr Pie.

◆ **29 septembre 1872 : installation des chanoines du Latran à Beauchêne**

Les chanoines réguliers de Saint-Sauveur du Latran, expulsés de Rome, sont accueillis dans le diocèse de Poitiers et s'installent à Notre-Dame de Beauchêne, très ancienne chapelle de pèlerinage que la marquise de La Rochejaquelein a léguée à Mgr Pie. Parmi eux, se trouve le protégé de Pie IX, le jeune Pie Mortara. Mgr Pie l'a ordonné sous-diacre le 31 août. Le 7 novembre, Pie IX remercie Mgr Pie par un bref :

Nous sommes spécialement heureux de voir au nombre de ces religieux ce jeune homme que nous avons arraché du péril, au prix de tant de soins et de peines. Ces peines, nous nous en trouvons déjà récompensé, soit par son amour et sa piété filiale envers nous, soit par son progrès dans les sciences sacrées. [Mgr BAUNARD, t. 2, p. 493.]

La restauration manquée (1873)

◆ Février-mars 1873 : voyage à Rome vers Pie IX prisonnier

Mgr Pie y rencontre le porte parole du comte de Chambord en exil à Froshdorf, M. de Vanssay, venu connaître la pensée de Pie IX sur les conditions d'une restauration monarchique en France, et porteur d'une offrande au pape avec ces mots : « Au vénérable captif du Vatican, l'obole du proscrit ».

M. de Vanssay demande à Mgr Pie de formuler à l'usage du prince les principales bases d'une constitution monarchique de la France, telle qu'elle devrait être refaite en vue d'une restauration. Mgr Pie se met au travail le 5 mars. Mgr Baunard donne le résumé de ses notes restées inédites (t. 2, p. 513-517).

L'évêque repousse d'abord toute idée d'absolutisme :

La royauté chrétienne, particulièrement la royauté française, n'a jamais été une royauté arbitraire ni même absolue. Elle avait un tempérament primitif dans l'existence des divers ordres du royaume, dans les assemblées provinciales, les États-Généraux, les Parlements, les libertés et coutumes locales, dans l'Église constituée, dans les lois, les institutions, et plus encore dans les mœurs chrétiennes.

Puis il propose une monarchie tempérée par de sages libertés, où le roi exerce l'autorité avec le concours de deux chambres, l'une nommée par lui, l'autre élue : ainsi ce n'est ni « une constitution *octroyée* au peuple par le souverain », ni « une constitution *imposée* au souverain par le peuple, ce qui est en réalité la substitution du régime populaire au régime monarchique ».

Enfin, comme le pouvoir royal doit être respecté, Mgr Pie demande qu'il soit fort et assure le règne de la justice et de la loi :

Ç'a été le mal du passé monarchique, depuis un siècle, que l'usage de la force fût considéré comme un monopole de l'usurpation. Il a semblé que, quand on avait pour soi la force du droit, on n'avait pas le droit ou du moins le besoin de la force, qu'on ne devait user que de douceur, de moyens moraux, de persuasion, etc.

Quelques lignes de la main de l'évêque disent par ailleurs ce que doit être le caractère de la future restauration :

La religion catholique, qui est pour les Français la religion de quatorze siècles dans le passé et de trente-cinq millions de citoyens sur trente-six dans le présent, *est* la religion du pays et de ses institutions.

◆ 27-28 mai 1873 : pèlerinage national de Chartres

C'est le pèlerinage de la France catholique qui vient demander sa délivrance, dans le plus ancien sanctuaire de la monarchie : plus de 20 000 pèlerins à la tête desquels marchent cent quarante députés de la Chambre,

cent cinquante officiers, quatorze évêques... Mgr Pie prononce l'homélie de clôture ; il y parle de la situation de la France (quatre jours avant, Thiers a démissionné et le maréchal Mac-Mahon a été nommé président de la République) :

O noble pays de France, du jour où tu as mis la main sur l'arche sainte des droits de Dieu, en lui opposant ta déclaration idolâtrique des droits de l'homme, ta propre constitution a été brisée, ta constitution de quatorze siècles ; et voici que, depuis quatre-vingts ans, tu ne sais plus affirmer ton autorité constituante que pour étaler aux yeux de l'univers ton impuissance à rien constituer. [...]

Ce qui est manifeste, c'est que la politique sans Dieu et sans Jésus-Christ est à court d'expédients ; c'est qu'elle est à bout de voies, et qu'ayant perdu notre route, nous tournons dans un cercle et nous nous agitons dans une impasse : *In circuitu ambulans, effusa est contemptio super principes, errare fecit eos in in-vio et non in via* [Jb 12, 24-25].

Avant de conclure, l'orateur paraphrase la prière de la reine Esther :

« Seigneur, notre unique roi, disait-elle (le descendant de David était alors en exil), venez à mon aide dans mon isolement ; car, en dehors de vous, il n'est personne pour me secourir » [Es 14, 3]. [...] Tel est aussi le cri de la France en détresse. *Elle attend un chef, elle appelle un maître* ; elle n'en a pas aujourd'hui, et, sans alliance au dehors, sans cohésion et sans force à l'intérieur, elle n'a d'espoir que dans le Roi des Cieux, ce Roi Jésus auquel il a plu de se qualifier autrefois Roi de France. Qu'on ne cherche pas d'autre complot dans ces pèlerinages ; qu'on s'épargne les frais de la surveillance par rapport à ces milliers de doigts qui égrènent le chapelet, à ces milliers de bouches qui chantent des cantiques. Je vous livre tout le mystère de la conspiration. [Mgr Baunard, t. 2, p. 524-525. Voir aussi *ŒE*, t. 7, p. 542 et 545.]

♦ Été 1873 : prières pour le salut de la France

Pour obtenir le salut de la France, Mgr Pie prescrit des prières publiques ; il organise des pèlerinages à Ligugé, à Paray-le-Monial, à Notre-Dame de Pitié, etc. Le ciel semble céder à tant de vœux : le 5 août, le comte de Paris visite le comte de Chambord et lui fait sa soumission. Mgr Pie comprend qu'il faut faire violence au ciel : à sa voix, tout Poitiers se porte au tombeau de sainte Radegonde, reine de France, pour une solennelle neuvaine de prières.

♦ Août-octobre 1873 : La question du drapeau.

Mais bientôt de nouveaux obstacles barrent le chemin du trône à l'héritier légitime. La question du drapeau se dresse entre lui et une partie du pays. Le comte de Chambord doit-il accepter le drapeau tricolore, ou garder le drapeau blanc de ses pères ? On demande à Mgr Pie de se faire l'avocat du drapeau tricolore auprès du prince héritier. Il refuse cette mis-

sion, parce que c'est le faire sortir de son rôle d'évêque, et parce que c'est contraire à sa propre pensée. La question n'est pas entre un drapeau et un autre, dit-il, mais entre une royauté et une autre, entre la royauté entière et forte et la royauté diminuée et impuissante ; entre la royauté maîtresse et souveraine, et la royauté sujette et asservie ; entre un pouvoir qui règne sans gouverner, et un pouvoir qui veut gouverner en régnant.

Pour ma part, j'estime que nul de nous n'a le droit d'exiger du Roi, si résigné qu'il puisse être à tous les sacrifices pour nous sortir de l'abîme, qu'il se jette dans un courant où il a la certitude de se noyer avec nous. C'est trop demander au sauveur qu'il veuille bien s'attacher au cou la pierre qui a entraîné les meilleurs nageurs au fond de l'eau. [...] Si Dieu veut sauver la France, il lui inspirera de meilleures dispositions. Sinon, elle périra victime de ses stupides antipathies. [Lettre citée par Mgr BAUNARD, t. 2, p. 533.]

Le 27 octobre, le comte de Chambord fait connaître sa résolution définitive de garder le drapeau blanc (« Amoindri aujourd'hui, je serai impuissant demain »). La monarchie ne peut se faire « dans les conditions arrangées par le libéralisme », approuve Mgr Pie.

Le 20 novembre 1873, le Septennat est voté :

Quel bon peuple ! ironise Mgr Pie. Quel bon peuple qui se sent mourir, qui agonise, et qui s'entend dire qu'il doit être content, puisque sa maladie désormais durera sept ans !

Dernières œuvres (1874-1878)

◆ Décembre 1873 : Pie IX propose Mgr Pie pour le cardinalat

...mais le gouvernement français refuse.

◆ Carême 1874 : *l'obligation de confesser publiquement la foi*

Cette obligation de confesser publiquement la foi, enseigne l'instruction de l'évêque, n'est pas seulement le fait des individus, mais aussi des nations :

Point de société sans religion publique, et point de religion sans culte public ; point de droit humain sans la reconnaissance d'un droit divin qui l'autorise et le consacre ; point de loi humaine sans une divine loi dont elle emprunte sa force morale. [...] Entends donc, ô France, entends la déclaration de ton Dieu et de ton Roi : « *Qui me erubuerit et meos sermones, hunc Filium hominis erubescet* [Lc 9, 26] : Celui qui rougira de moi, et de ma doctrine, et de ma loi, le Fils de l'homme rougira de lui ». « (Eil pour oeil, dent pour dent » [Ex 21, 24] : *quand il s'agit des nations, qui ne doivent point revivre pour recevoir le châtement dans l'autre monde, cette loi du talion finit toujours par s'accomplir sur la terre.* « Quiconque me

confessera devant les hommes, dit le Seigneur, je lui rendrai témoignage pour témoignage ; mais quiconque me niera devant les hommes, je le renierai à la face du ciel et de la terre » [Mt 10, 32-33]. [*ŒE*, t. 8, p. 87 et 90.]

♦ **25 novembre 1874 : jubilé épiscopal de Mgr Pie**

♦ **31 janvier 1875 : Mort de dom Guéranger**

Mgr Pie prononce son éloge funèbre à Solesmes, le 4 mars.

Cette perte [...] est pour moi un désastre. Le père abbé était ma vraie force. J'étais tranquille lorsque j'avais son approbation ; une heure d'entretien avec lui me valait mieux souvent que des volumes et des volumes, pour former ma conviction et arriver à la formule exacte de la vérité soit sur la doctrine, soit sur les événements qu'il éclairait de la lumière de son génie et de sa foi. Son coup d'œil était si sûr et son esprit si vaste ! [correspondance citée par Mgr BAUNARD, t. 2, p. 565.]

♦ **Mandement de carême 1875 sur le jubilé universel de l'année sainte**

Le Sacré-Cœur a les honneurs de cette année jubilaire car 1875 marque le deux-centième anniversaire des apparitions de Paray-le-Monial.

♦ **Avril 1875 : début de la 5^e visite pastorale de son diocèse**

♦ **1^{er} octobre 1875 : bref de Pie IX érigeant canoniquement la faculté de théologie Saint-Hilaire de Poitiers**

Mgr Pie a travaillé pendant des années pour la création de cette faculté à laquelle il attache une très grande importance. Il a profité de certaines libertés accordées à l'enseignement supérieur pour concrétiser son projet.

La direction de la faculté est confiée aux pères jésuites et le 2 février 1876, les nouveaux bâtiments reçoivent la bénédiction de leur premier fondement.

Ce n'est pas assez de passer son temps à lutter contre les fausses doctrines, par les discours et les écrits. Nous avons trop tardé d'entrer dans l'action pratique, de travailler à former une génération nourrie de fortes études, sans lesquelles ceux même qui croient réagir contre les mauvais courants y cèdent encore sur une infinité de points. [...]

L'instruction est surtout nécessaire au clergé. Tout ce qui s'est produit à l'occasion du concile du Vatican démontre à quel degré *les bases de la théologie, de la philosophie et du droit naturel et chrétien manquent à la génération ecclésiastique contemporaine*. [Mémoire de mars 1876. Mgr BAUNARD, t. 2, p. 585-586.]

♦ **Janvier 1876 : hommage à Garcia Moreno**

Garcia Moreno, l'unique chef d'État ayant réalisé en ce siècle le règne social du Christ, est tombé sous le poignard des sectaires, le 6 août précédent, en disant : « Dieu ne meurt pas ! » L'évêque veut qu'un hommage

public lui soit rendu et, le jour de saint Hilaire, il exalte sa double auréole : « l'auréole du martyr » et « celle de la doctrine, et de la doctrine la plus méconnue des gouvernements de notre âge : la doctrine de la politique chrétienne. » [Mgr BAUNARD, t. 2, p. 609-610.]

♦ **Janvier-février 1876 : Mgr Pie est pressenti pour l'archevêché de Lyon**

Les réticences du gouvernement et des libéraux font avorter le projet au grand soulagement de Mgr Pie.

♦ **20 février 1876 : la République conservatrice et libérale est renversée**

Les élections portent à la Chambre une majorité anti-cléricale.

Mgr Pie prodigue des conseils et des encouragements au député Albert de Mun, pour qu'il défende « les principes, à l'heure même où l'écrasante majorité du nombre nous enlève l'espoir des résultats ».

Dans ses notes, l'évêque écrit :

Montalembert a dit : Catholique et libéral, je veux défendre la religion, mais par les seuls moyens que comportent l'esprit moderne et la liberté de tous. – Et nous, nous devons dire : *Nous défendrons la religion par les moyens que comportent les doctrines franchement chrétiennes*, sagement appropriées aux exigences des faits modernes. [Mgr BAUNARD, t. 2, p. 614.]

♦ **3 juillet 1876 : couronnement de Notre-Dame de Lourdes**

Trente-quatre évêques, trois mille prêtres et cent mille fidèles sont accourus au sanctuaire. Mgr Pie prend la parole le 3 juillet.

♦ **1^{er} octobre 1876 : éloge de saint Remi, à Reims**

« C'est de la fontaine baptismale de cette église qu'est sortie la France chrétienne. [...] Notre acte de naissance et les véritables titres de notre noblesse sont là » dit l'évêque de Poitiers en commençant son panégyrique.

Il continue en montrant que la nation française a été cette race choisie, cette nation sainte, ce royal sacerdoce décrit par saint Pierre (1 P 2, 9) :

Genus electum, gens sancta, populus acquisitionis : mille ans et plus de notre histoire justifient ces qualifications glorieuses. Fille aînée de l'Église, la France, toujours fidèle à sa mère, n'a jamais sucé le lait de l'étrangère. Par une prérogative bien particulière, dit Bossuet, elle est le seul royaume de la chrétienté qui n'ait jamais été gouverné que par des rois enfants de l'Église : Dieu, dans son infinie miséricorde, n'ayant pas même permis qu'un prince qui était monté sur le trône dans l'hérésie y persévérât. [EE, t. 9, p. 394.]

Quant au germe de sacerdoce et de royauté de la nation française (*regale sacerdotium*), s'il s'applique métaphoriquement à tous les baptisés, il convient surtout aux clercs qui doivent être les fiers ministres de Jésus-Christ :

Entendez-nous : notre servitude consiste à porter la couronne, mais non pas le

joug et le collier ; nous avons la tête rasée, nous n'avons pas le cou pelé ni l'épaule meurtrie ; c'est pourquoi aux heures où d'autres fronts se penchent, le nôtre sait encore se tenir droit et élevé. [CEE, t. 9, p. 398.]

◆ **5 février 1877 : mort de Mme Pie**

Depuis vingt-sept ans, l'humble mère de l'évêque a vécu près de lui, habitant son palais épiscopal, présidant à son foyer, très appréciée des pauvres et des classes supérieures.

Ses obsèques sont suivies par toute la ville. Elle est enterrée au cimetière des Filles de la Croix, à La Puye, lieu qu'elle a elle-même choisi.

D'innombrables lettres de condoléances et de sympathie parviennent de partout à Mgr Pie. Le comte de Chambord lui-même lui écrit de sa main pour dire la part qu'il prend à sa peine.

◆ **Mai 1877 : Dernière visite à Pie IX pour son jubilé épiscopal**

◆ **Novembre 1877 : édition des œuvres complètes de Mgr Pie**

Il s'agit des huit premiers tomes des *Œuvres épiscopales*. Un bref de Pie IX daté du 12 novembre glorifie cet imposant monument de doctrine catholique.

◆ **25 novembre 1877 : Sacre de Mgr Gay comme auxiliaire de Mgr Pie**

Mgr Gay reçoit le titre d'évêque d'Anthédon en Palestine.

◆ **7 février 1878 : mort de Pie IX**

Mgr Pie replace dans sa lumière le long et fécond pontificat de Pie IX :

Le royaume de Dieu que tous ses disciples appellent, est en partie intérieur et dans les âmes, *regnum Dei intra vos est*, et en partie extérieur, dans l'Église et la société. Or, le royaume intérieur de Jésus-Christ a grandi depuis un demi-siècle : une plus grande vie de doctrine, une plus grande vie de piété, une plus grande vie de charité s'est manifestée dans le monde, sous l'action de Pie IX. Même accroissement, et plus visible encore, dans le royaume extérieur de Jésus-Christ, qui est l'Église : cohésion plus compacte de toutes les parties de l'édifice, non pas seulement en fait, mais encore en principe ; constitution divine de l'Église placée en dehors et au-dessus de toute contestation ; union plus étroite des membres à la tête, et des troupeaux aux pasteurs ; activité généreuse qui suffit à remplacer par des œuvres nouvelles toutes celles que nos adversaires arrachent de nos mains, préparant ainsi un régime d'indépendance qui sera peut-être le régime de l'avenir. [Mgr BAUNARD, t. 2, p. 657.]

◆ **20 février 1878 : élection de Léon XIII**

◆ **28 octobre-10 novembre 1878 : voyage à Rome**

Le 30 octobre, Mgr Pie est reçu en audience par Léon XIII.

Le cardinalat et la mort (1879-1880)

♦ Janvier 1879 : négociation pour l'élévation de Mgr Pie à la pourpre

Le pape Léon XIII obtient du gouvernement français l'élévation de Mgr Pie au cardinalat (le gouvernement avait précédemment subordonné son acceptation à la nomination simultanée de Mgr Dupanloup ; or celui-ci est mort le 11 octobre 1878).

Malgré le changement de gouvernement (le 30 janvier, Jules Grévy a remplacé Mac-Mahon démissionnaire), la promotion est confirmée.

♦ 18 février 1879 : mandement de carême contre l'anticléricisme

Devant l'iniquité grandissante des puissances régnautes, alors que se négocie entre Rome et Paris l'affaire de son cardinalat, Mgr Pie n'hésite pas à dénoncer vigoureusement la politique sans Dieu de la nouvelle république :

Ne semble-t-il pas, nos très chers frères, que ce paroxysme de l'orgueil humain soit en voie de se produire sous l'action du rationalisme contemporain, lequel, foulant aux pieds toute religion et toute doctrine révélée, en est venu à bannir Dieu de toute l'organisation sociale : monstruosité que n'avaient pas connue les peuples païens ? Incarnant dans la volonté de la multitude le droit suprême de commander, n'avons-nous pas entendu naguère encore la révolution nous signifier, dans les colonnes d'un de ses organes les plus autorisés, que l'entente restera impossible entre l'Église et la société moderne aussi longtemps que nous n'aurons pas déchiré de notre programme la maxime des apôtres « qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes » (Ac 5, 29), attendu que l'article fondamental et désormais indiscutable de nos constitutions, *c'est que la loi issue des volontés du peuple ne connaît rien au-dessus d'elle, et qu'elle s'impose, quelle qu'elle soit, à toutes les consciences ?* Que dis-je ? cet axiome de la tyrannie césarienne, devenu le dogme favori de nos démocraties, n'a-t-il pas été posé, dans les plus hautes régions politiques, comme la condition *sine qua non* de la pacification religieuse ; et l'Église n'a-t-elle pas trouvé devant elle des hommes d'État, d'ailleurs justement renommés, qui osaient se flatter de l'espoir qu'elle pourrait transiger sur ce point ? « Levez-vous, Seigneur, et qu'il ne soit pas donné à l'homme de prévaloir : *Exurge, Domine, non prævaleat homo* » (Ps 9, 20).

Et le Seigneur s'est levé. Il a parlé par la bouche de son plus auguste représentant ; et j'ai entendu d'abord cette sentence : que la puissance appartient en propre à Dieu ; que tout pouvoir humain, venant de lui, doit lui être soumis ; et qu'à quiconque méconnaîtra cette subordination il sera rendu selon ses œuvres. [EE, t. 9, p. 710-711.]

♦ 30 mars 1879 : Mgr Pie devient tertiaire franciscain

A Montmorillon, le dimanche de la Passion, Mgr Pie reçoit des mains du R.P. Raphaël, provincial de Bordeaux des franciscains de l'Observance, l'habit de tertiaire franciscain et le nom de frère François.

◆ Mai 1879 : Mgr Pie préconisé cardinal

C'est au cours du consistoire du 12 mai que Mgr Pie est créé cardinal.

Le 15 mai, l'envoyé du pape, le comte Soderini, vient à Poitiers porter la calotte rouge au nouveau cardinal.

Le 26 mai, en compagnie du cardinal Desprez (Toulouse), le cardinal Pie reçoit la barrette à l'Élysée, des mains du nouveau président anti-clérical, Jules Grévy. Dans son petit discours au président, il dit sa résolution d'employer les derniers restes de son existence à inculquer à ses contemporains la sentence apostolique dont les trente années de son enseignement pastoral n'ont été que le commentaire, à savoir que « personne ne peut poser un autre fondement en dehors du Christ Jésus », et que, pour les peuples modernes comme pour les sociétés antiques, « il n'y a point sous le ciel d'autre nom donné aux hommes dans lequel ils puissent être sauvés, si ce n'est le nom de Jésus-Christ ». C'est la grande thèse de Mgr Pie : *la royauté de Jésus-Christ*, proclamée ici en face d'un pouvoir anti-chrétien, qui veut encore moins de cette royauté que de toute autre. [Voir *CEE*, t. 10, p. 6-8.]

Jules Grévy répond que l'autorité constitutionnelle du président de la République en faveur des droits de l'Église « ne fera pas défaut ; ne craignez rien pour eux ; ils ne courent aucun péril... » Moins d'un an plus tard, en mars 1880, les congrégations religieuses seront interdites...

La lettre de félicitations du comte de Chambord au nouveau cardinal est d'un tout autre esprit :

[...] Je remercie celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent tous les empires, d'avoir permis qu'à l'heure même de la nouvelle persécution suscitée contre l'Église de France, la pourpre romaine fût le partage d'un de ses plus dignes évêques, de celui qui tient le plus haut et le plus ferme en face de la révolution et du libéralisme contemporain le drapeau immaculé de la doctrine catholique, de celui qui a livré tant de signalés combats pour cette intégrité de la vérité qui brille, depuis trente ans, dans la chaire de Poitiers, comme au temps de saint Hilaire ; de celui qui a parlé, comme on ne l'a jamais fait en aucune langue, de Benoît Labre, de Jeanne d'Arc et de saint Louis... [Mgr BAUNARD, t. 2, p. 681-682.]

◆ 8-15 juillet 1879 : le duel entre la Révolution et l'Église

Au cours de la retraite diocésaine, le cardinal Pie entretient ses prêtres de la situation politique de la France. La discussion sur l'enseignement, les congrégations religieuses et les jésuites est en cours à la Chambre. L'évêque laisse éclater son indignation :

On rougit de honte en voyant se poser l'alternative, ou d'ignorance inqualifiable, ou de mauvaise foi impardonnable. Textes tronqués et falsifiés, objections prises pour les réponses, solution d'un cas attribué à un cas différent, confusion entre le caractère délictueux d'un acte et la pénalité spécifique qui l'atteint ; que sais-je, quiproquos de tout genre, rabâchages de seconde et de

troisième main [...] : c'est devant ces « trésors d'érudition » que l'on a vu la grande majorité de nos représentants se pâmer d'admiration comme devant des découvertes qui auraient l'intérêt et le mérite de la nouveauté ; c'est à la suite d'applaudissements frénétiques accordés à de telles pauvretés, à de telles insanités qu'est intervenu le vote d'une majorité colossale !... Je m'arrête, Messieurs : l'honneur de notre nation me le commande.

Puis il élargit le débat et, selon son habitude, remonte aux principes :

A parler franchement, la lutte engagée sous nos yeux n'est rien moins (et on l'avoue) que le duel entre la Révolution et l'Église. La Révolution a créé pour la société moderne un évangile (c'est le nom dont s'est servi le ministre auteur du projet de loi), un évangile nouveau, notre évangile, a-t-il dit, incompatible avec l'Évangile chrétien, tel que l'Église l'interprète. *La Révolution, dans son essence, c'est la loi émanée des volontés humaines*, placée au-dessus de toute autre loi, même de celle qui serait descendue du ciel. En cela consiste le dogme fondamental de la société moderne, quelque forme politique qu'elle affecte, mais surtout alors qu'elle est entrée en possession de la forme démocratique, qui est sa forme propre, la forme assortie à ses principes. Or, un évangile doit avoir ses ministres : le ministère de l'évangile moderne, c'est l'État. L'État, c'est-à-dire, la raison privilégiée de tel ou tel se chargeant d'exercer le pouvoir souverain au nom de la raison de tous, et l'exerçant avec un empire d'autant plus irrécusable, qu'elle est la raison élue de la multitude. Devant cette autorité unique, tout autre autorité doit ployer ; le dernier mot lui appartient en toutes choses ; et s'il se présente devant elle un apostolat même réputé divin, qui allègue une révélation divine en contradiction avec le dogme déclaré de l'État, cet apostolat doit être réduit au silence et à l'impuissance. Le peuple, incarné dans l'État, est devenu *l'Imperator pontifex maximus* du monde moderne : toute conscience doit s'accorder avec l'enseignement indiscutable de ce régulateur souverain, toute manifestation doctrinale en désaccord avec l'évangile de l'État est une rébellion contre l'autorité infaillible de l'État. C'est pourquoi, au regard de l'État, tout catholique qui écoute et qui suit l'Église est proprement un factieux. Il est écrit que nul ne peut servir deux maîtres : car alors il en aimera un et il méprisera l'autre. Or, d'après notre évangile, le maître unique, au regard duquel tout autre doit être non avenu, c'est l'État. [ŒE, t. 10, p. 25-26.]

♦ Septembre 1879 : avant-dernier voyage à Rome

Au consistoire public du 22 septembre, Léon XIII remet au cardinal Pie son chapeau et lui assigne le titre cardinalice de Sainte-Marie-de-la-Victoire.

Sainte-Marie-de-la-Victoire, dont le nom se rattache, depuis les batailles de Prague et de Lépante, aux triomphes des armes romaines contre les ennemis de Dieu, est une élégante église du 17^e siècle, bâtie et desservie par les carmes déchaussés. Elle conserve les étendards enlevés aux infidèles lors de la bataille de la Montagne-Blanche (Prague). Rien ne pouvait mieux convenir au cardinal Pie.

Dans son homélie de prise de possession, le 26 septembre, appliquant à Marie, Reine de ce lieu, l'expression du second livre des Rois : « *Nomini meo adscribatur Victoria*, qu'à mon nom soit attachée la Victoire », il souhaite que la victoire soit rendue à l'Église par le secours de Marie.

Il n'oublie pas la France et répète à son sujet la prophétie qu'il a déjà formulée dans son éloge funèbre du général de la Moricière (11 septembre 1865) et que saint Pie X reprendra plus tard :

Et quant à toi, ô notre France, toi que les papes ont nommée le royaume de Marie, impossible que tu ne reviennes à ta vocation première. Nous l'avons affirmé dès les premiers jours de la crise, et nous le répétons avec plus d'assurance encore. De précieux instincts, qui se dérobent à toi pour un temps, mais qui ne sont qu'endormis, se réveilleront dans ton sein. Et tandis que, comme Paul respirant encore les menaces et le carnage sur le chemin de Damas, tu sembleras lancée dans la voie de l'impiété et de la violence, tout à coup une force secrète te renversera, une lumière subite t'enveloppera et une voix se fera entendre. « Qui êtes-vous ? » t'écrieras-tu : *Quis es, Domine ?* « Je suis Jésus que tu poursuis, que tu persécutes » : *Ego sum Jesus quem tu persequeris* (Ac 9, 5). O France, il est dur pour toi de regimber contre l'aiguillon : *Durum est tibi contra stimulum calcitrare*. Faire la guerre à Dieu n'est pas de ta nature. Relève-toi, fille aînée de mon Église, race prédestinée, vase d'élection, et va, comme par le passé, porter mon nom devant tous les peuples et les rois de la terre (Ac 9, 15). [CEE, t. 10, p. 63-64.]

♦ Mgr Czacki nommé nonce à Paris

Mgr Czacki, ancien secrétaire particulier de Pie IX, grand ami du cardinal Pie, lui demande d'être son adjoint officieux dans les relations avec le gouvernement et le choix des futurs évêques français.

♦ 19 février 1880 : mandement de carême sur le caractère présent de la lutte

Alors qu'on parle de plus en plus de séparation de l'Église et de l'État et que l'opposition faite à l'Église se radicalise, la France catholique attend quelque forte parole du cardinal qu'elle sait être l'évêque le plus militant du pays. Mais Mgr Pie ne veut plus parler qu'à son Église de Poitiers. Il consacre son mandement de carême 1880 au *caractère présent de la lutte* :

Un jour que le roi d'Israël [Achab] avait interpellé le prophète Élie par ces mots : « N'êtes-vous pas celui qui mettez le trouble dans Israël ? » le prophète répondit avec assurance : « Ce n'est pas moi qui ai troublé Israël, mais c'est vous et la maison de votre père, quand vous avez abandonné les commandements du Seigneur, et que vous avez suivi Baal » (1 R 18, 17-18). [...] Ce que le roi Achab exprimait sous forme interrogative, c'est à l'état d'affirmation qu'on nous le jette aujourd'hui au visage : *L'Église est la perturbatrice du pays : là est « l'ennemi »*. [Allusion au cri de Gambetta : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! »]. [CEE, t. 10, p. 108-109.]

L'évêque explique ensuite l'attitude que doivent avoir les catholiques dans cette lutte injuste qui leur est faite : attitude de *prudence* pratique et d'*affermissement doctrinal* pour se préparer aux jours meilleurs.

♦ Mars-avril 1880 : ultime voyage à Rome

Le cardinal Pie, souffrant, vit ce dernier voyage comme un pèlerinage. A Rome, on lui envoie la lettre de Jules Ferry faisant défense à la faculté de théologie de Poitiers de conserver ce titre et d'admettre des professeurs de nationalité étrangère. C'est le coup de la mort. De fait, la faculté de théologie ne lui survivra que de peu. C'est également à Rome qu'il apprend les décrets d'expulsion portés contre les religieux français non autorisés. Sa douleur est immense.

♦ 9 mai 1880 : sacre de Mgr Emmanuel de Briey

Le cardinal Pie a pu décider l'un de ses chanoines les plus estimés, frère de l'évêque de Saint-Dié, de devenir évêque coadjuteur de Meaux. L'homélie de son sacre est un cri de souffrance ; c'est le chant du cygne :

Or, à l'heure qu'il est, non point par un attentat fortuit et accidentel, non point par un emportement subit de violence imputable à celui-ci ou à celui-là, mais comme évolution progressive et comme déduction logique de maximes sacrilèges élevées à la hauteur de principes et de dogmes sociaux ; à l'heure qu'il est, *Dieu est sommé de céder la place à l'homme*, de lui transporter sa souveraineté, de soumettre son décalogue et son évangile aux révisions de la loi humaine, de se dessaisir de la part qu'il s'était réservée sur le temps et sur l'espace pour le service de son culte, en un mot, *de renoncer à tous ses droits désormais annulés devant les droits de l'homme*.

Et parce que l'Église est ici-bas la personnification de l'ordre divin, voici qu'elle est atteinte dans tous ses représentants et ses organes, dans toutes les diverses formes de son action, et jusque dans les conditions essentielles de son recrutement et de son existence. Ses plus généreuses milices [les congrégations religieuses] sont condamnées à périr. Comme au temps d'Esther, le jour où l'édit a paru « a été un jour de ténèbres et de péril, de tribulation et d'angoisse, et une immense frayeur s'est répandue sur la terre. Toute la nation des justes est dans le trouble à l'aspect des maux qui l'attendent et du sort qu'on lui prépare » [Es 11, 8].

Seigneur mon Dieu, nos propres péchés, ou nos entêtements d'erreur, s'opposeront-ils à ce qu'elle soit entendue, à ce qu'elle soit exaucée, la prière qui, de tant et tant d'âmes, s'élève vers vous, vers vous notre unique libérateur ? Cette clameur unanime de toute la hiérarchie épiscopale et de toute la tribu ecclésiastique, ce cri de détresse de tant de pères et de mères de famille jaloux de la liberté des écoles où sont élevés leurs fils, cette confiance à la fois résignée et résolue de plusieurs milliers de sectateurs de la vie parfaite qui, vous ayant pris pour leur partage et leur héritage en ce monde, et ayant embrassé la pratique des conseils de votre Évangile, se sont voués à la culture intellectuelle et au service

religieux des âmes, est-ce que tout cela ne montera pas jusqu'au trône de votre miséricorde et de votre toute-puissance ? [*ŒE*, t. 10, p. 148-149.]

♦ **18 mai 1880 : décès du cardinal Pie à Angoulême**

Venu célébrer la Pentecôte et présider la réunion des Œuvres catholiques ouvrières à Angoulême, le cardinal Pie, âgé de soixante-quatre ans et huit mois, décède d'une rupture d'anévrisme dans la nuit du 18 mai, ab-sous et extrémisé par le vicaire général d'Angoulême.

L'avant veille, il a terminé son homélie de la Pentecôte par ces mots :

Vous tous, mes frères, si vous êtes condamnés à voir le triomphe du mal, ne l'acclamez jamais, ne dites jamais au mal : Tu es le bien ; à la décadence : Tu es le progrès ; à la nuit : Tu es la lumière ; à la mort : Tu es la vie. Sanctifiez-vous dans les temps où Dieu vous a placés ; gémissiez des maux et des désordres que Dieu tolère, opposez-y l'énergie de vos œuvres et de vos efforts, toute votre vie pure des erreurs, libre des entraînements mauvais, de telle sorte qu'après avoir vécu ici-bas unis avec l'Esprit du Seigneur, vous soyez admis à ne faire qu'un avec lui dans les siècles des siècles : *Qui adhæret Domino unus spiritus est* [1 Co 6, 17]. Amen.

La France catholique et l'Église sont en deuil. Lorsque Léon XIII reçoit la nouvelle, il soupire : « J'ai perdu mon bras droit en France. »

Le 22 mai, la messe pontificale de funérailles à la cathédrale de Poitiers est célébrée par le cardinal Donnet (Bordeaux), suivie de la sépulture à Notre-Dame-la-Grande. Sa tombe porte l'inscription latine qu'il a lui-même composée :

Tuus sum ego. Louis-François-Désiré-Édouard Pie, cardinal prêtre de la sainte Église romaine, né à Pontgouin, diocèse de Chartres, le 26 septembre 1815, élu évêque de Poitiers le 26 septembre 1849, mort le 18 mai 1880.

Avec cette prière adressée à Marie :

Et comme vous avez été couronnée par mes mains sur la terre,
puissé-je mériter d'être couronné par votre Fils dans les Cieux !

Le 7 juillet : pour le service de quarantaine, c'est Mgr Gay qui prononce l'oraison funèbre. Dans la personne du défunt, il glorifie *l'homme d'Église*.



Instruction synodale sur la constitution *Dei Filius*

(de Vatican I)

17 juillet 1871

Aux trois instructions synodales sur les erreurs du temps présent (adressées au clergé du diocèse de Poitiers en 1855, 1857-58 et 1862-63), Mgr Pie ajouta, le 17 juillet 1871, une instruction sur le premier texte de Vatican I : la constitution dogmatique nommée *Dei Filius* (d'après ses premiers mots) ou bien *De fide catholica* (d'après son objet).

Cette quatrième instruction synodale suit le plan du document conciliaire, qu'elle commente pas à pas :

- le préambule, sur les erreurs modernes ;
- le chapitre 1^{er}, *De Dieu créateur de toutes choses* ;
- le chapitre 2^e, *De la Révélation* ;
- le chapitre 3^e, *De la foi* ;
- le chapitre 4^e, *De la foi et de la raison*.

En conclusion, l'évêque de Poitiers souligne l'importance de cette constitution, après avoir donné quelques détails historiques sur sa rédaction.

Voici des extraits de la première partie (commentaire du préambule). On y verra combien Vatican I confirme et couronne le combat antinaturaliste de Mgr Pie.

Le Œel de la terre.

Le préambule général du Concile

Caractéristique de notre temps

NOUS COMMENCERONS par lire avec soin, nous méditerons mot par mot, syllabe par syllabe, le texte du préambule de la première constitution vaticane. [...]

Pour qui sait comprendre, il y a là le programme de tout le Concile. Déjà le mot propre y est dit sur notre temps, sur notre société, sur notre siècle : le mot vrai, le mot lumineux, le mot décisif, le mot divin.

La pente actuelle des esprits et des cœurs, le trait principal des caractères, l'habitude des individus, la coutume des sociétés, la loi qui les régit et

l'esprit politique qui les gouverne, le mouvement de la science et par suite la direction des études et de toute l'éducation, l'état général qui en résulte, enfin le signe propre de notre temps, c'est ce que le Concile déclare tout d'abord, et nomme de son vrai nom qui est le « *naturalisme* ».

Qu'est-ce que le naturalisme ? La réponse nous sera faite bientôt. Mais il a une origine, il a une filiation. Toute époque a ses racines, comme tout homme a ses ancêtres. Rien ne vient de soi-même, et nul n'est purement soi-même. Il importait donc de savoir de quelle façon le siècle présent sort des autres et les continue, par quelle genèse la grande erreur des temps modernes dérive des erreurs précédentes. [...]

On n'a pas su profiter du concile de Trente

Les Pères du Vatican ne craignent pas de l'affirmer : les maux immenses qui sont survenus depuis trois siècles proviennent en grande partie ou du mépris que plusieurs ont fait des enseignements du concile de Trente, ou de la négligence qui a été apportée à la réformation salutaire ordonnée par ses sages décrets. Si plusieurs nations ou grandes fractions de nations se sont enfoncées de plus en plus dans les ténèbres et les dissensions qu'enfante l'erreur ; si d'autres contrées, demeurées orthodoxes, ont vu pourtant se relâcher et se détendre presque tous les ressorts de la vie chrétienne : c'est que celles-ci ont commis, par rapport à la discipline de Trente, le péché dont celles-là se sont rendues coupables par rapport à ses jugements dogmatiques.

Par ces paroles, Messieurs, se trouve déjà indiqué le partage des travaux qui s'imposent au nouveau concile, lequel devra également reprendre en sous-œuvre et l'œuvre disciplinaire et l'œuvre doctrinale de son devancier. Mais, cela dit, comme la présente constitution sera toute dogmatique, nous rentrons aussitôt dans l'examen de la marche et de l'enchaînement des erreurs. [...]

Naissance du naturalisme

Cette prétention dogmatique et pratique de tout réduire à la nature, c'est ce que le concile du Vatican appelle le naturalisme. Dans ce système, la nature devient une sorte d'enceinte fortifiée et de camp retranché, où la créature s'enferme comme dans son domaine propre et tout à fait inaliénable.

Elle s'y pose comme y étant complètement maîtresse d'elle-même, armée d'imprescriptibles droits, ayant à demander des comptes, mais n'en ayant jamais à rendre. Elle considère de là les voies de Dieu, ses propositions et ses ordonnances, ou du moins ce qu'on lui présente comme tel, et elle juge tout avec une indépendance absolue. En somme, on se suffit, et

possédant en soi son principe, sa loi et sa fin, on est son monde, et on devient à peu près son Dieu. Et s'il est par trop manifeste que l'individu pris comme tel, est indigent sur beaucoup de points et insuffisant pour beaucoup de choses, néanmoins pour se compléter, il n'a pas à sortir de son ordre ; il trouve dans l'humanité, dans la collectivité, ce qui lui manque personnellement. *Là est le fondement de la doctrine révolutionnaire de la souveraineté de l'homme, incarnée dans la souveraineté du peuple.* En somme, la nature est le vrai et l'unique trésor, et c'est assez pour nous d'y puiser.

Cette nature dans laquelle on se retranche ainsi, et dont on s'arme contre Dieu, sans doute c'est d'abord la raison privée. Voilà pourquoi le Concile semble parler indifféremment du rationalisme ou du naturalisme comme d'une seule et même erreur, signifiée par deux mots à peu près synonymes : *Tum nata est et late nimis per orbem vagata illa rationalismi seu naturalismi doctrina*¹. Cependant il est clair que, sans parler des anges rebelles, l'homme lui-même n'oppose pas seulement à Dieu sa raison révoltée, mais encore et surtout sa volonté, ses puissances, ses appétits, ses besoins, ses passions, tout lui-même, sa nature enfin. De là vient qu'à prendre les mots dans leur rigueur, la seconde expression enchérit sur la première, attendu que le naturalisme couvre une erreur plus vaste, plus absolue, plus radicale que le rationalisme : *illa rationalismi seu naturalismi doctrina.*

Le Concile l'appelle une doctrine. Oui : doctrine fautive, meurtrière, mais système large, suivi, complet, qui embrasse l'erreur sous toutes ses formes et dans toutes ses applications. Et l'on peut dire que, comme le christianisme est l'affirmation de toute vérité et de tout bien, *le naturalisme est le règne absolu du mensonge et du mal.*

Le naturalisme est donc ce qu'il y a de plus opposé au christianisme. Le christianisme dans son essence est tout surnaturel, ou plutôt c'est le surnaturel même en substance et en acte. Dieu surnaturellement révélé et connu, Dieu surnaturellement aimé et servi, surnaturellement donné, possédé et goûté : c'est tout le dogme, toute la morale, tout le culte et tout l'ordre sacramentel chrétien. La nature y est indispensablement supposée à la base de tout ; mais elle y est partout dépassée. Le christianisme est l'élévation, l'extase, la déification de la nature créée. Or, le naturalisme nie avant tout ce surnaturel. Les plus modérés, ainsi que nous vous l'avons exposé dans nos précédentes instructions synodales, le nient comme nécessaire et obligatoire ; la plupart le nient, comme existant et même comme possible. Quoi qu'on dise, et dans tous les cas, la conséquence patente est que le christianisme est une usurpation et une tyrannie.

1 — « C'est alors qu'a pris naissance et que s'est répandue au loin dans le monde cette doctrine du rationalisme ou du naturalisme... »

Le naturalisme, c'est l'antichristianisme

*Le naturalisme, fils de l'hérésie, est donc bien plus qu'une hérésie il est le pur antichristianisme. L'hérésie nie un ou plusieurs dogmes ; le naturalisme nie qu'il y ait des dogmes, et qu'il puisse y en avoir. L'hérésie altère plus ou moins les révélations divines ; le naturalisme nie que Dieu soit révélateur. L'hérésie renvoie Dieu de telle ou telle portion de son royaume ; le naturalisme l'élimine du monde et de la création. C'est pourquoi le Concile dit de cette odieuse erreur « qu'elle est de tout point en opposition à la religion chrétienne : *quæ religioni christianæ per omnia adversans* » ; ayant soin d'ajouter que, si elle se dresse ainsi en hostilité complète contre le christianisme, c'est qu'il est le surnaturel institué, le surnaturel vivant et agissant, le surnaturel fait homme en Jésus-Christ et fait ensuite société et humanité dans l'Église : *religioni christianæ, utpote supernaturali instituto, per omnia adversans*. Et, parce que c'est là le premier principe du naturalisme, il s'ensuit que sa loi fatale, son besoin essentiel, sa passion obstinée, et, dans la mesure où il y réussit, son œuvre réelle, c'est de détrôner le Christ et de le chasser de partout : ce qui sera la tâche de l'antéchrist et ce qui est l'ambition suprême de Satan : *summo studio molitur ut Christo, qui solus Dominus et Salvator noster est, a mentibus humanis, a vita et moribus populorum excluso, meræ quod vocant rationis vel naturæ regnum stabiliatur* ¹. Oui, tel est le dernier mot de cet exécrationnable programme. Le Christ, notre unique Seigneur et Sauveur, c'est-à-dire le Christ qui est deux fois notre maître, maître parce qu'il a tout fait, maître parce qu'il a tout racheté, il s'agit de l'exclure de la pensée et de l'âme des hommes, de le bannir de la vie publique et des mœurs des peuples, pour substituer à son règne ce qu'on appelle le pur règne de la raison ou de la nature.*

Il faudrait, Messieurs, ne rien savoir de ce qui se passe de notre temps, soit dans la région des idées, soit dans celle des actes et des événements, pour ne pas se rendre compte que tel est le signe de l'époque, sa note caractéristique, son erreur, son crime et son mal.

Conséquences du naturalisme : panthéisme, athéisme, matérialisme

Mais l'abîme appelle un abîme, et les chutes provoquent d'autres chutes. Cette erreur du naturalisme, qui est partout, qui explique tous nos

¹ — « C'est alors qu'a pris naissance et que s'est répandue au loin dans le monde cette doctrine du rationalisme ou du naturalisme qui, s'attaquant par tous les moyens à la religion chrétienne, parce qu'elle est une institution surnaturelle, s'efforce avec une grande ardeur d'établir le règne de ce qu'on appelle la raison pure et la nature, après avoir arraché le Christ, notre seul Seigneur et Sauveur, de l'âme humaine, de la vie et des mœurs des peuples. »

agissements, elle enfante à son tour des erreurs nombreuses et affreuses. Car, en ce monde où tout est mêlé, où les forces destinées au bien sont si souvent surprises par le mal et confisquées à son profit, les ténèbres elles-mêmes sont fécondes, et l'Écriture atteste que la mort a ici-bas sa génération comme la vie. La religion chrétienne étant donc délaissée et rejetée, le vrai Dieu et son Christ étant niés, qu'est-il arrivé ? Le Concile va nous faire la réponse : *Relicta autem projectaque christiana religione, negato vero Deo et Christo ejus ; prolapsa tandem est mens multorum in pantheismi, materialismi, atheismi barathrum*¹. Ainsi trois monstres naissent de ce monstre ; trois gouffres s'ouvrent devant ceux qui, désertant les hauteurs de la grâce et de la foi chrétienne, tombent dans l'abîme du naturalisme : le panthéisme, l'athéisme, le matérialisme.

– En effet, *si la nature est tout, la nature est Dieu. Si, en vertu de ce que nous sommes, nous devenons à Dieu une véritable limite ; si nous avons un droit qui puisse être opposé au sien, une puissance en état de résister à sa puissance, une vie qui se maintienne d'elle-même et se perfectionne sans le secours de sa propre vie et de sa bienfaisante action, il est clair que nous sommes divins par le fait même de notre existence, que l'humanité est divine, que par sa solidarité avec la race humaine chaque individu est déifié. Et parce que la race humaine tient à tout et résume tout, elle est l'expression la plus élevée, et en puissance au moins, l'expression la plus parfaite de la divinité. Finalement, tout est Dieu, et il n'y a de vrai Dieu que l'universalité des êtres. C'est l'impur panthéisme.*

– *Mais si tout est Dieu, nul n'est personnellement Dieu. Si Dieu est vous et moi, il n'est ni moi ni vous. Si Dieu est aussi divers que le sont les hommes et les choses, il est plus que divers, il est contradictoire, il est oui et non. Étant le oui et le non, il s'exclut lui-même, il n'est pas. Voilà l'athéisme.*

– *Et s'il n'y a pas de Dieu, c'est-à-dire de premier Esprit, y a-t-il vraiment des esprits ? Qui a vu des esprits ? qui a vu des âmes ? L'âme, la substance spirituelle, qu'est-ce autre chose qu'une pure conjecture, une induction pour le moins contestable, et qui, n'étant pas et ne pouvant pas être fondée sur l'expérience, ne saurait jamais être élevée aux rang d'une donnée scientifique. Comment affirmer l'invisible, l'impalpable, l'invérifiable ? Il n'y a de certain que ce qui est démontré, il n'y a de démontré que ce qui est attesté par les sens ou établi par le calcul. L'homme est chair et n'est que chair ; il est matière, et la matière est tout ce qui existe. C'est l'abject matérialisme.*

Conséquence ultime du naturalisme : le socialisme

Est-ce tout ? Dans l'ordre des doctrines, il semblerait difficile de descendre plus bas. Mais les idées gouvernent et commandent les actes. Or,

¹ — « Mais la religion chrétienne étant ainsi laissée et rejetée, Dieu et son Christ niés, l'esprit d'un grand nombre est tombé dans l'abîme du panthéisme, du matérialisme et de l'athéisme... »

parce qu'il y a encore une société, et que, même après qu'elle a méconnu Dieu, trahi Dieu, expulsé Dieu, la société est obligée, sous peine de mort, de s'attribuer et d'exercer des droits divins, par exemple d'affirmer certains principes, d'établir des lois, d'instituer des juges, de se protéger elle-même par des armées, enfin d'opposer des digues à ce qu'elle nomme encore le mal, et que d'autres appellent le bien, attendu que c'est la satisfaction d'un besoin naturel, d'une vie naturelle, de cette nature enfin qui est le vrai et l'unique divin ; à cause de cela, et en haine des éléments conservateurs qu'elle est forcée de retenir, la société naturelle se voit en butte à toutes les agressions dont l'ordre surnaturel avait été le point de mire. A son tour, elle est la grande ennemie, la grande usurpatrice, le grand tyran, le grand obstacle qu'il faut renverser et détruire à tout prix : société politique et civile, société même domestique, car les deux sont fondées sur la stabilité du mariage qui est pour la nature un joug intolérable, sur l'hérédité qui est une violation manifeste de l'égalité naturelle, et enfin sur la propriété qui est le vol par les individus d'un bien appartenant par nature, à tous. *Et ainsi, de négations en négations, le naturalisme conduit à la négation des bases mêmes de la nature raisonnable, à la négation de toute règle du juste et de l'injuste, par suite au renversement de tous les fondements de la société.*

Nous voici au socialisme et au communisme : *ut jam ipsam rationalem naturam, omnemque justique normam negantes, ima societatis humanæ fundamenta diruere connitantur* ¹.

Vous voyez, Messieurs, que rien n'a échappé aux Pères du Vatican ; vous voyez qu'avec cette sobriété de paroles qui sied si bien à qui parle au nom de Dieu, ils ont tracé le fidèle portrait de notre époque et raconté toute son histoire. Nous ne pensions pas toutefois qu'avant une année écoulée nous dussions lire, transcrites en caractères de sang et de feu, ces déductions naturalistes pacifiquement exposées dans nos actes, et que les événements dussent fournir au texte du Concile une démonstration si prochaine et un si effrayant commentaire ².

Complicités à l'intérieur de l'Église

Cependant le mal n'atteint jamais de pareilles proportions que si, à côté du nombre relativement petit de ceux qui agissent, il y a le grand nombre de ceux qui laissent faire. Il en est des phénomènes moraux et sociaux comme des phénomènes physiques : ils ne se produisent et surtout ne se développent jamais entièrement hors des milieux qui leur sont favorables. Ce milieu nécessaire, sinon à sa naissance, du moins à son progrès, le naturalisme l'a trouvé. Il a rencontré des complicités jusque chez ceux qu'il n'atteignait

¹ — « ...à ce point que, niant la nature raisonnable elle-même et toute règle du droit et du juste, ils s'efforcent de détruire les derniers fondements de la société humaine. »

² — Allusion à la révolution communarde de 1871. (NDLR.)

pas complètement. On dit qu'en temps de peste, ceux-là même qui échappent à la contagion subissent pourtant plusieurs symptômes de l'influence morbide. Hélas ! il s'est formé peu à peu autour de nous un air ambiant, devenu très malsain pour beaucoup de chrétiens de notre temps. *Hac porro impietate circumquaque grassante, infeliciter contigit ut plures etiam e catholicae Ecclesiae filiis a via verae pietatis aberrarent, in iisque, diminutis paulatim veritatibus, sensus catholicus attenuaretur* ¹. Diminution progressive des vérités, affaiblissement du sens catholique, et par suite, déviation de la vraie piété c'est ainsi qu'après avoir signalé le mal du dehors, l'Église met courageusement à nu la plaie du dedans.

Oui, par suite d'un voisinage et d'un commerce continu, il est arrivé que le naturalisme politique a déteint sur un christianisme qui s'est qualifié « libéral ». Le programme de conciliation entre la doctrine chrétienne et les principes modernes a été posé, développé, défendu par des plumes non moins habiles qu'honnêtes. On s'est laissé persuader, on a laissé enseigner et l'on a enseigné soi-même, que la nature avait ses provinces absolument libres ; que la raison, dans son ordre propre, n'avait aucun compte à rendre à la foi ; que ni la science ni la philosophie n'étaient à aucun titre les servantes de la théologie, mais bien ses sœurs, et peut-être ses sœurs aînées ; que la politique surtout avait son domaine, non pas seulement distinct, mais complètement séparé et indépendant. Par un effet de ces mirages trompeurs, le divin là même où l'on y croyait, a perdu de son prestige, et partant, de son empire. Le surnaturel, même pour ceux qui l'acceptaient et en vivaient, a paru plus restreint dans son étendue, plus limité surtout dans la sphère de son action légitime, qu'on ne l'avait pensé durant tout le cours des siècles précédents. Le christianisme, tenu toujours pour religion céleste, et devant garder ici-bas une place des plus honorables et véritablement sacrée, n'a plus été considéré comme le principe, la loi suprême et la fin dernière de toutes les choses humaines et temporelles. Jésus-Christ, reconnu roi des âmes et législateur suprême des consciences, a vu plus que contester sa royauté sur les nations et sur la création entière. Et l'on est sorti par là, comme dit le Concile, des voies de la vraie piété : de la piété envers le père qui est Dieu ; de la piété également commandée, également nécessaire envers la mère qui est la sainte Église. *Si l'on était encore soumis, on avait cessé d'être filial, parfois même d'être respectueux*. En obtempérant aux ordres, on refusait sa sympathie et même son approbation aux conduites. On accusait promptement et volontiers ; on blâmait sans difficulté ni scrupule. Au nom de sa sagesse propre et de son expérience et de sa science, on mettait en question, on révoquait en doute, on attaquait plus ou moins ouvertement la science, l'expérience, la sagesse divine et surnaturelle de

¹ — « Il est donc arrivé malheureusement que, cette impiété s'étendant de toutes parts, plusieurs des Fils de l'Église catholique eux-mêmes sont sortis du chemin de la vraie piété, et qu'en eux le sens catholique s'est oblitéré par l'amointrissement successif des vérités. »

l'Église, spécialement de l'Église romaine et du saint-siège ; on réclamait contre plusieurs de ses volontés déclarées, qu'on jugeait intempestives et attentatoires au droit et à la liberté des opinions. En somme, la lumière baissait dans les esprits en même temps que la foi et la charité dans les âmes, les principes s'y effaçaient, les vérités s'y diminuaient, le sens catholique s'y émoussait. [...]

La religion, pour un trop grand nombre, n'a plus guère été qu'un sentiment, la foi un instinct, la charité un enthousiasme, la prière une pieuse rêverie. [...]

Bref, là où la rupture n'a pas été consommée avec le christianisme, le sens orthodoxe des dogmes catholiques a été dénaturé, l'intégrité et la pureté de la foi a été mise en péril. Et l'affaiblissement ou la falsification des doctrines réagissant nécessairement sur tout le reste, la génération moderne, dans ses pensées, dans ses œuvres, dans son caractère, dans sa vie, est devenue hésitante, pusillanime, médiocre, tolérante pour le mal plus encore que pour les méchants, insouciant de l'erreur et parfois pleine de bienveillance pour elle, par-dessus tout impuissante et inhabile pour le bien, incapable de pourvoir à sa propre stabilité et de conjurer sa ruine même matérielle. [...]

[Fin de l'extrait de la quatrième Synodale. — CEE, t. 7, p. 177-203.]



*Buste en bronze de Mgr Pie
(cl. Association Sainte-Jeanne-d'Arc).*

La France malade

Le mal parlementaire

Cette homélie de Mgr Pie, prononcée le 25 novembre 1873 pour le 24^e anniversaire de sa consécration épiscopale, fut reproduite par les journaux catholiques et souleva la colère des feuilles républicaines, qui n'y virent « qu'un chef d'œuvre d'impudence, de passion et de légèreté ! » L'évêque de Poitiers en fut dédommagé par les félicitations et les remerciements du pape, d'une grande partie de l'épiscopat français, des députés catholiques et du comte de Chambord. Louis Veuillot ne fit que traduire l'admiration publique, quand il écrivit à Mgr Pie : « Monseigneur, tout le monde est ravi, et tout le monde fait des vœux pour que vous recommenciez. Le besoin des chefs-d'œuvre se fait sentir. On trouve, en vous lisant, qu'il n'y a que la politique divine qui ait figure humaine » (cité par Mgr BAUNARD, t. 2, p. 538).

Le sel de la terre.

Seigneur, ayez pitié de mon fils qui est lunatique et qui souffre d'un mauvais mal, car il tombe souvent dans le feu et fréquemment dans l'eau ; et je l'ai présenté à vos disciples, et ils n'ont pas pu le guérir (Mt 17, 14-15).

JE DEMANDERAI à une page [...] du récit évangélique la matière de notre enseignement d'aujourd'hui. J'y userai de la liberté et de la familiarité que permet la nature de cette fête intime et de cette réunion de famille.

*
**

C'était au surlendemain de la Transfiguration de Jésus-Christ sur le Thabor. Comme le Sauveur descendait de la montagne, un homme accourt à lui, et il se jette à ses genoux en lui disant : « Maître, ayez pitié de mon fils, qui est lunatique et qui souffre d'un mal terrible : car il tombe tantôt dans le feu, tantôt dans l'eau. Et je l'ai présenté à vos disciples, et ils n'ont pas pu le guérir ».

N'est-ce pas là, mes vénérables frères et mes très chers fils, la description exacte de la maladie de notre pays, *depuis qu'il est possédé de l'esprit révolutionnaire* ? Manifestement la société actuelle est atteinte du mal caduc. A tout propos elle est jetée à terre ; rien de plus commun que de voir ses institutions à vau-l'eau ; parfois même, elle devient la proie des flammes. *Et ces chutes ont pris un caractère de périodicité qui semble devenu la loi de l'histoire contemporaine.*

« *Quantum temporis est ex quo ei hoc accidit* : Combien y a-t-il de temps que cela lui arrive ? » demande Jésus. Réponse : « Depuis son enfance : *at ille ait : ab infantia* » (Mc 9, 20). Et vraiment il en est ainsi. Le monde moderne met un certain amour-propre à proclamer la date de sa naissance ; volontiers il se dit *l'enfant de 89*. Or, depuis, cette époque fantastique, notre patrie a été constamment sous l'empire de cette singulière affection morbide que les Latins, par une synonymie curieuse dont les lexiques offrent l'explication, appellent d'un nom qui peut également signifier le mal de l'épilepsie et le mal parlementaire, le mal des assemblées ou des comices : *morbo comitali laborans* ¹. A partir de ce temps, la chose publique n'a pas discontinué de subir l'influence des lunaisons. *Et ecce spiritus apprehendit eum, et subito clamat, et elidit, et dissipat cum spuma, et vix discedit dilanians eum* (Lc 9, 39). Tout à coup, et à tout propos, l'esprit de vertige s'empare de son corps : ce sont des cris, des renversements à terre, des contorsions et des convulsions avec écume à la bouche et grincement de dents. Trop heureux quand le pays en est quitte pour des déchirements et des blessures ; et, si la mort ne suit pas ces accès de rage, il y a toujours perturbation profonde des intérêts, dessèchement des sources de la vie sociale et de la fortune publique : *et spumat, et stridet dentibus, et arescit* (Mc 9, 17).

*
**

Quel sera le remède au mal ? Allez-vous accuser les disciples de Jésus-Christ ? Allez-vous vous plaindre de leur impuissance ? Le sacerdoce chrétien est humble et défiant de lui-même. Il est toujours prêt à s'éclairer sur ce qui lui manque, et vous l'entendrez tout à l'heure interroger son divin Maître à cet égard. Mais l'accusation, sur vos lèvres, n'en prend pas moins les proportions d'une injustice capable de pousser à bout la patience même d'un Dieu.

« J'ai dit à vos disciples de chasser ce malin esprit, et ils n'ont pas pu : *et dixi discipulis tuis ut ejicerent illum, et non potuerunt*. Et Jésus de s'écrier, en regardant cet homme et autour de lui une foule d'individus et particulièrement de scribes qui faisaient le procès des disciples (Mc 9, 13) : O génération incrédule, génération infidèle et dépravée, jusqu'à quand serai-je avec vous ? Jusqu'à quand vous supporterai je ? *Generatio incredula* (il est dit dans saint Luc [9, 41] : *generatio infidelis*) *et perversa, quousque ero vobiscum, usquequo patiar vos* ? Qu'en mon absence, mes disciples, vivant parmi vous, aient perdu une partie de leur vertu parce qu'ils auraient perdu une partie de leur foi, et que la maxime du prophète : « Tel peuple, tel prêtre » (Os 4, 9), se soit jusqu'à un certain point vérifiée en eux : la question reste à

¹ — *Morbus comitalis qui est epilepsia... Ratio appellationis est quia, si quis ipso comitiorum tempore illo corripereetur, comitia dissolvi ac in alium diem differri necesse erat... Hinc comitiales dicuntur qui eo morbo laborant* (Lexicon Ag. Forcelli).

traiter entre eux et moi. Mais, avant tout, le miracle de la délivrance exige des conditions chez ceux qui le réclament ; et la plus élémentaire comme la plus indispensable de ces conditions, *c'est la foi*. Génération incrédule et infidèle, tu demandes à la religion de guérir le malade, de le délivrer du mauvais esprit, et tu ne crois pas, et tu ne veux pas affirmer ta foi en cette religion du Christ à laquelle tu recours ! Et après cela, par une rare dépravation d'esprit : *generatio perversa, seu distorta*, disent les commentaires ¹, tu rejettes sur d'autres que sur toi-même le crime et les conséquences de ton incrédule et de ton indocilité !

Ne voyez-vous pas, observe saint Jérôme en développant ce passage, que « Jésus-Christ agit ici comme le médecin placé en face d'un malade qui se comporte au rebours de toutes ses prescriptions : *ad similitudinem medici si ægotum videat contra præscripta sua gerere ?* En vérité, lui dit-il, jusqu'à quand viendrai-je perdre mon temps et l'industrie de mon art dans ta maison, où je commande une chose, et où tu n'ometes jamais d'en faire une autre : *Usquequo ad domum tuam accedam, me aliud jubente, et te aliud perpetrante ?* Et quand, ensuite, tu viens imputer à autrui la continuation de ton mal, n'est-ce pas à te laisser là pour toujours ? Génération dépourvue de foi et de bon sens, jusqu'à quand serai-je parmi vous et vous souffrirai-je ? » Franchement, n'est-ce pas ainsi qu'a le droit de s'exprimer le céleste médecin Jésus-Christ, tenant en main les oracles qu'il a rendus vingt fois par son Église, spécialement les ordonnances qu'il a dictées en ces dernières années par la bouche des papes et des conciles : *O generatio infidelis et perversa, usquequo ero apud vos et patiar vos ?* (Lc 9, 41).

*
**

Toutefois, envers les nations non moins qu'envers les individus, le Seigneur Jésus ne sait pas faire taire les entrailles de sa miséricorde. Et c'est pourquoi après cette dure réprimande, voici qu'il est tout entier à la commisération.

« Amenez-le-moi, dit-il : *afferte illum ad me* » (Mc 9, 18).

Redoublez ici votre attention, je vous prie. L'œuvre de la guérison va s'accomplir ; combien il importe d'en étudier les moindres circonstances !

« Maître, répond le père de l'infortuné, je vous ai amené mon fils : *Magister, attuli filium meum ad te* ; si vous y pouvez quelque chose, ayez compassion de nous, et venez-nous en aide : *Sed si quid potes, adjuva nos misertus nostri* ».

Ah ! ce n'est point avec cette mollesse de langage qu'on obtient le miracle. Remarquez bien, il ne dit pas « Dieu », il dit : « Maître » : *Non Deum dicit, sed magistrum* ; et c'est à son art de guérir, plutôt qu'à sa puissance et à sa

¹ — Silver. *in Evang.* Lib. VI, c. IX.

² — Saint JÉRÔME, *Comment. in Matth.*

bonté divine, qu'il semble recourir : cette observation est de saint Pierre Chrysologue ¹. Mais la formule dubitative dont il se sert est bien plus frappante encore. « *Sed si quid potes* : Si vous y pouvez quelque chose » : ne voilà-t-il pas ce suppliant pris en flagrant délit d'hésitation et d'incroyance ?

Regardons de près, hélas ! à ce qu'on appelle le mouvement chrétien d'aujourd'hui. Après avoir essayé de tout le reste sans succès, si les politiques, si les hommes d'État se déterminent à essayer de Jésus-Christ, c'est à la condition expresse de ne point articuler la foi de la nation, la croyance du pays à sa divinité et à sa puissance surnaturelle. *On veut la guérison sociale sans la profession de foi sociale*. Or, à ce prix, Jésus-Christ, tout puissant qu'il est, ne peut pas opérer notre délivrance ; tout miséricordieux qu'il est, il ne peut pas exercer sa miséricorde.

Grand Dieu, quels enseignements contenus dans ces dialogues. « Maître, je vous ai amené mon fils ; si vous y pouvez quelque chose, ayez pitié de nous, et venez à notre aide. Et Jésus lui dit : *Jesus autem ait illi* : Si tu peux croire, toutes choses sont possibles pour le croyant : *Si potes credere, omnia possibilia sunt credenti*. La parole du Sauveur a retenti jusqu'au fond de cette âme, et voici que nous touchons au dénouement. « Aussitôt le père de l'enfant pousse un cri, et, fondant en larmes, il disait : Je crois, Seigneur, mais venez en aide à mon incrédulité, suppléez à ce qui manque à ma foi : *Et continuo exclamans Pater pueri, cum lacrymis aiebat* : *Credo, Domine: adjuva incredulitatem meam* » (Mc 9, 22-23).

Est-ce bien à toi, peuple de France, qu'il faut demander si tu peux croire et si tu peux déclarer authentiquement ta croyance ? Toi dont le baptême est contemporain de ta naissance, toi le premier-né de l'orthodoxie, toi dont le nom est devenu, et malgré tout, est resté, dans le monde entier, synonyme du nom chrétien : *Si potes credere* ? Et quel obstacle aurait donc pu survenir à cette profession ouverte de ta foi ? Est-ce que l'ancienne et regrettable unité des croyances ayant été rompue, et les dissidences religieuses étant en possession de garanties déjà plus que séculaires, le caractère public de ta foi serait exclusif des libertés reconnues, des avantages attribués à des frères séparés ? Tu sais bien que rien de semblable ne t'est demandé, et qu'il sera toujours dans ton tempérament national de n'être pas seulement juste, mais généreux envers les minorités. Oui, sans blesser personne, sans aller à l'encontre des maximes entrées, dit-on, dans ton droit public, tu peux croire et proclamer ta croyance. Et, le pouvant, tu le dois. Et, le faisant, il n'y a plus rien d'impossible pour toi. La France redevenue croyante ; et reprenant dans le monde sa grande et noble mission, ce serait le signal d'une nouvelle série de gloires et de merveilles qui étonneraient la terre : *Si potes credere, omnia possibilia sunt credenti*.

Ah ! si ce peuple allait pousser le cri qui partit de la poitrine, s'il allait verser les larmes qui jaillirent des yeux de l'homme de notre évangile ? S'il

1 — Sylver. *in Evang. loc. cit.* — CORNELIUS A LAPIDE, *in hunc locum*.

allait dire à Jésus : « Je crois, Seigneur : *Credo, Domine* » ; mais, après un siècle et plus d'orgies intellectuelles, de perturbations sociales, ne vous offensez pas de la faiblesse et de l'imperfection de ma foi. Je crois, mais venez vous-même au secours de mon incrédulité, et réparez dans ma croyance les brèches que tant de révolutions y ont faites : *Credo, Domine : adjuva incredulitatem meam*. Oui, s'il en était ainsi, le résultat est certain, il est écrit d'avance.

Le malheureux possédé qui gisait à terre et qui se tordait d'une façon affreuse, Jésus lui prit la main, et le souleva : *Jesus autem tenens manum ejus, elevavit eum* ; et il se dressa sur ses pieds : *et surrexit* (Mc 9, 26) ; et il fut guéri à partir de cette heure : *et curatus est puer ex illa hora* (Mt 17, 17).

Il est vrai, le Seigneur avait parlé d'une voix haute et ferme à l'esprit mauvais et malfaisant : *Et increpavit Jesus spiritum immundum* (Lc 9, 43) ; ... *comminatus est spiritui immundo* (Mc 9, 24). Quand Satan est bien reconnu comme tel, quand on a en face de soi le génie de la destruction et du carnage, c'est faire de la modération et de la politesse hors de saison que d'user de formules courtoises et adoucies. Il ne sied point, nos anciens l'ont dit ainsi, *il ne sied point à l'exorciste de tenir l'aspersoir d'une main gantée de velours*. En définitive devant l'imprécation et la menace, l'esprit immonde sortit pour ne plus rentrer.

Il est vrai encore, sa sortie fut accompagnée de hurlements, de violences et de cruautés ; et quelques-uns disaient que l'enfant était mort : *ita ut multi dicerent quia mortuus est* (Mc 9, 25). Le monde est plein de gens qui veulent voir la mort là où est la résurrection et la vie. En réalité, le démon avait obéi à l'injonction divine, et l'enfant regagna la maison paternelle, rendu au calme et à la santé.

Ainsi en sera-t-il de notre destinée. Que l'influence démoniaque, que l'esprit révolutionnaire dont la société est travaillée, soient bannis de notre régime légal, de notre constitution publique, la convalescence est prochaine, la guérison est assurée. Au contraire, tant que le même esprit subsistera, tous les expédients de nos empiriques avorteront ; les mêmes accidents, les mêmes crises, les mêmes catastrophes, se reproduiront à des termes de plus en plus courts, et avec des symptômes de plus en plus graves.

*
**

Est-ce que nous nous arrêterons ici, mes vénérables frères et mes très chers fils ? Non, car au contraire ici commence la partie morale et pratique du récit qui nous touche plus personnellement.

« Quand Jésus fut entré dans la maison, ses disciples l'interrogeaient en secret, et lui demandaient : D'où vient que nous n'avons pu chasser ce démon ? » (Mc 9, 27).

Voilà bien la délicatesse de conscience des hommes du sanctuaire, comme aussi des chrétiens qui font profession d'être les disciples fidèles du Christ. Encore que la persistance du mal social ait pour cause l'infidélité et l'indocilité des mondains beaucoup plus que leur propre infirmité, ils ont à cœur néanmoins de s'interroger eux-mêmes et d'interroger le divin Maître sur leur part de culpabilité. Car enfin, pourquoi un sacerdoce si nombreux, pourquoi une élite si considérable d'hommes croyants et pratiquants, n'apportent-ils aux souffrances du pays qu'un remède si peu appréciable et si peu efficace ? Les étrangers, qui savent, et qui admirent, et qui envient tout ce que la France catholique contient d'éléments exquis, se posent souvent à eux-mêmes cette question. Comment s'expliquer que tant de charité, tant d'activité, tant de dévouement produisent si peu d'effet et si peu de fruit quant à l'amélioration de la chose publique ? *Tunc accesserunt discipuli ad Jesum secreto, et dixerunt : Quare nos non potuimus ejicere illum ?* (Mt 17, 18).

Et Jésus leur dit : « A cause de votre incrédulité : *Dixit illis Jesus : Propter incredulitatem vestram* » (Mt 17, 19). Non pas, certes, une incrédulité radicale, une incrédulité absolue. Ils avaient cru et n'avaient pas cessé de croire, nous dit saint Hilaire : *Crediderant quidem apostoli* ; mais ils n'étaient pas parvenus à une foi parfaite : *nondum tamen erant perfectæ fidei*. D'ailleurs, durant le temps que leur Maître était demeuré sur la montagne : *nam Domino in monte demorante*, et qu'eux-mêmes avaient résidé au milieu de la foule : *et ipsis cum turba residentibus*, ils n'avaient point échappé à la contagion de cette société incroyante ; une certaine tiédeur avait amoindri, avait relâché leur foi : *ipsis cum turba residentibus, quidam tepor eorum fidem relaxaverat*. Le reproche de Jésus-Christ à ses disciples était donc fondé, parce que, en son absence, la routine de leur ancienne infidélité avait repris quelque chose de son empire : *quia, absente se, antiquæ infidelitatis consuetudo subrepserat*¹.

Et de là, mes vénérables frères et mes très chers fils, de là notre grand docteur déduit cet enseignement magistral, que je propose aux méditations de tous les hommes publics de la génération présente : « Le Seigneur, dit-il, nous enseigne donc que ceux-là ne peuvent apporter au monde aucun élément de salut, qui dans la pleine lumière des temps évangéliques, et après la venue de Jésus sur la terre, s'écartent et se retirent de la foi, comme si Jésus était absent : *Docet igitur eos nihil salutis afferre posse qui, medio Evangeliorum et adventus sui tempore, a fide tanquam Domino absente decesserint* ».

Le pontife du quatrième siècle, n'est-il pas vrai, touche ici la plaie vive de notre temps. Le grand péril et le grand mal de nos sociétés, nous l'avons dit cent fois, c'est que dans l'ordre des choses publiques et sociales, les fidèles et trop souvent les prêtres de notre génération ont cru que même en pays de christianisme, on pouvait observer la neutralité et l'abstention vis-à-vis de la foi chrétienne, comme si Jésus-Christ était non venu ou avait disparu du monde. Or, quiconque professe et pratique une

1 — Saint HILAIRE, *Comment. in Matth.* c. 17, 6.

pareille théorie, se condamne à ne rien pouvoir absolument pour la guérison et le salut de la société : *eos nihil salutis afferre posse qui, medio Evangeliorum et adventus sui tempore, a fide tamquam Domino absente decesserint*. Élever une telle maxime à la hauteur d'un principe de gouvernement et d'une doctrine d'État, c'est préconiser la politique du néant.

Dites tant qu'il vous plaira, et sans vous ressouvenir que vous êtes du nombre des disciples du Christ, dites que ce point est un de ceux qui constituent depuis quatre-vingts ans notre droit public français. J'aurai la douleur de parler comme l'histoire en vous répondant que le droit dont ce pays a joui, dont il a usé depuis quatre-vingts ans, c'est de tomber du haut mal, de glisser souvent dans l'eau, parfois dans le feu, hélas ! et aussi dans le sang, et enfin c'est d'être périodiquement renversé et jeté à terre. Témoins de nos chutes si souvent renouvelées, les autres peuples nous observent avec inquiétude. Toute société intime, toute alliance sérieuse nous est refusée : on se gare, on s'éloigne de nous, à peu près comme, dans nos asiles de charité, on confine en un quartier à part cette catégorie d'incurables qu'on nomme « les tombeurs », et dont le voisinage est pour les autres un motif perpétuel d'appréhension et d'effroi. Eh bien ! si nous n'avons pas réussi à dompter le mal qui nous donne ainsi en spectacle, ce mal intérieur qui nous mine, qui nous dessèche, qui nous tue, c'est que, tout en ayant la foi privée, nous avons accepté notre part de l'infidélité nationale ; c'est que quand Jésus-Christ, par l'organe infaillible de son vicaire et de son Église, a condamné une doctrine sociale comme erronée et pernicieuse, nous l'avons préconisée comme nécessaire ; quand il a enseigné une chose, nous avons à peu près invariablement fait le contraire : *Me aliud jubente, et te aliud perpetrante*¹. Là est la cause de l'affaiblissement de notre pouvoir et de notre action. Et c'est ce que les apôtres et les disciples du Christ doivent se tenir pour dit à eux-mêmes : *Quare nos non potuimus ejicere illum ? Dixit illis Jesus : Propter incredulitatem vestram*.

*
**

Le Seigneur ajouta un dernier mot : « Cette espèce, dit-il, n'est chassée que par la prière et par le jeûne : *Hoc autem genus non ejicitur nisi per orationem et jejunum* » (Mt 17, 20).

Ici du moins, me direz-vous, les disciples d'aujourd'hui sont en règle. Les hommes de bien ont prié, ils ont jeûné. C'est vrai, et nous aimons à répéter que le symptôme le plus rassurant de l'heure actuelle est cette ardeur pour la prière, qui ne se lasse et ne se décourage point. Mais encore y a-t-il prière et prière. *La vertu de la prière réside principalement dans la foi qui la dicte et qui l'inspire*. Or, si nous allions demander à Dieu de sauver une société résolue à se passer de lui, à contredire ses enseignements, à méconnaître et à violer ses

1 — Saint JÉRÔME, *loc.cit.*

lois, notre prière resterait sans effet. Le secours temporel de Dieu ne peut être légitimement invoqué contre lui-même, contre son autorité et ses droits. Le Seigneur Jésus nous a indiqué le type et le modèle de toute bonne prière. « Vous prierez donc ainsi, dit-il : *Sic ego vos orabit* : Notre Père qui êtes dans les cieux, que votre nom soit sanctifié, que votre règne arrive, que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel » (Mt 6, 9). Cela étant, mes vénérables frères et mes très chers fils, quel pourrait être le sort d'une prière adressée au Père céleste en faveur d'un ordre de choses qui se déclarerait indifférent et étranger à la glorification de son nom, à l'avènement de son règne, à l'accomplissement de sa volonté sur la terre ; d'un ordre de choses, enfin, qui à l'encontre des autres demandes de l'oraison dominicale, multiplierait les pièges qui induisent les hommes dans la tentation, et favoriserait ici-bas le mal par excellence, qui est le péché ?

Et quant au jeûne, assurément c'est un beau spectacle de voir une partie notable de la nation s'imposer librement à elle-même un jour de deuil, de pénitence et d'expiation. *Mais la mortification du corps n'a qu'un prix secondaire à côté de la mortification de l'esprit et de la volonté.* Il faut lire sur ce point le chapitre cinquante-huitième d'Isaïe. Si donc notre jeûne est un jeûne judaïque, au fond duquel on rencontre toujours nos mêmes obstinations ; si nous soutenons opiniâtrement les mêmes systèmes condamnés par l'enseignement et par les définitions de l'Église si nous caressons toujours les mêmes préjugés, si nous adorons toujours les mêmes idoles, les jeûnes corporels n'obtiendront point grâce pour nos intelligences indociles, pour nos volontés immortifiées. « Pourquoi avons-nous jeûné sans que, vous nous ayez regardés, disent-ils : *Quare jejunavimus, et non aspexisti ?* Et le Seigneur répond : C'est parce que, au jour même de votre jeûne, on retrouve votre volonté qui ne veut pas s'accorder à la mienne : *Ecce in die jejunii vestri, invenitur voluntas vestra* » (Is 58, 3).

Tous tant que nous sommes donc, mes vénérables frères et mes très chers fils, disons avec le prophète : « Malheur à moi, parce que, habitant au milieu d'un peuple aux lèvres souillées, j'ai souvent omis de rendre témoignage aux pures doctrines de la vérité ; et parlant la langue de ceux parmi lesquels je vivais, j'ai contracté moi-même la souillure des lèvres : *Væ mihi, quia tacui, quia vir pollutus labiis ego sum, et in medio populi polluta labia habentis ego habito* » Is 6, 5). Tous tant que nous sommes, disons aujourd'hui au Seigneur avec les apôtres : « Seigneur, augmentez en nous la foi » ; étendez-la à tout ce qui est de son empire : car vous êtes le Dieu des peuples au même titre que le Dieu des âmes : *Et dixerunt apostoli Domino : Adauge nobis fidem* (Lc 17, 5). [...]

[Homélie prononcée dans la chapelle du grand séminaire, à la messe du
24^e anniversaire de la consécration épiscopale de Mgr Pie,
25 novembre 1873. — CEE, t. 8, p. 16-30.]

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !